

Date de dépôt : 18 décembre 2013

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2014

Rapport de M. Alberto Velasco

Table des matières :

Introduction	2
Travaux de la commission	2
Commentaire du rapporteur de majorité	36
Votes	37
Conclusion	37
Projet de loi	38
Annexes	39

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des services industriels s'est réunie les 15 et 22 novembre et le 6 décembre 2013, sous la présidence de M. Renaud Gautier, pour étudier le projet de loi 11300 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2014.

M. Patrick Baud-Lavigne, secrétaire général adjoint, DS, assistait nos travaux.

INTRODUCTION

Le budget 2014 d'exploitation des Services industriels de Genève, présenté par le Conseil d'Etat le 11 octobre 2013 et qui nous est soumis pour approbation, présente les chiffres suivants :

Total des produits :	1 080,5 millions de francs
Total des charges :	918,7 millions de francs
Résultat opérationnel :	161,9 millions de francs
Résultat net :	71,9 millions de francs
Cash flow de gestion :	-17,4 millions de francs

Il diffère quelque peu de celui adopté par les Services industriels le 24 septembre 2013, qui vous est annexé et qui présente les chiffres suivants :

Total des produits :	1 094,5 millions de francs
Total des charges :	918,7 millions de francs
Résultat opérationnel :	175,7 millions de francs
Résultat net :	87,7 millions de francs
Cash flow de gestion :	-1,2 million de francs

Cette différence est expliquée par l'intervention de M. Perrot lors de nos travaux, qui indique que l'exposé des motifs du PL prend en compte cet élément, contrairement au budget annexé au PL qui est erroné. Il déclare que le changement mentionné par le président constitue la seule modification entre les deux documents. C'est donc les chiffres indiqués sur le projet de loi qui font foi.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

En préambule, le Président rappelle le processus d'adoption des budgets des SIG. Il indique que ce budget est d'abord adopté par le conseil d'administration des SIG, avant d'être validé par le CE, qui le renvoie à la commission. La commission est appelée à étudier le budget, à l'adopter et à rendre compte de ses travaux par un rapport. Le Président annonce que le rapport doit être déposé avant le 30 novembre.

Audition de MM. Alain Peyrot, président du conseil d'administration, Alain Zbinden, directeur général ad interim, et Jean-François Jordan, responsable de la gestion opérationnelle, controlling et planification, des SIG

Le Président cède la parole aux représentants des SIG.

M. Peyrot rappelle en préambule que les SIG sont une entreprise de droit public. Il indique que la Commission de l'énergie et le GC sont des interlocuteurs privilégiés et que les SIG travaillent également avec la Commission des finances du GC. Il précise que les SIG sont une entreprise multifluide, ce qui rend leur fonctionnement complexe, et il annonce qu'outre le budget le plan d'affaires, qui présente la stratégie à cinq ans, est un document essentiel pour saisir la vision de l'entreprise.

A la suite de quoi, M. Zbinden prend la parole et annonce que sa présentation vise à présenter les SIG dans les grandes lignes. Il indique que l'entreprise compte 1 700 collaborateurs répartis en de nombreuses professions, auxquels il faut ajouter 70 apprentis. Cette taille en fait une des plus grandes entreprises au plan cantonal et une entreprise importante dans sa branche au plan fédéral. M. Zbinden ajoute que les SIG comptent 250 000 clients ou usagers, selon le point de vue adopté, et annonce qu'ils sont la propriété de l'Etat (55 %), de la Ville de Genève (30 %) et des autres communes genevoises (15 %). Il précise que les SIG sont certes une entreprise de droit public, mais ne sont pas subventionnés, sont responsables de leurs dettes et sont seuls propriétaires de leurs actifs. Il déclare que la direction générale est actuellement formée de sept personnes au lieu de huit, car le poste de directeur général est pour l'instant vacant.

M. Zbinden présente les partenariats stratégiques forts des SIG. Il annonce que les plus gros partenariats se situent dans le secteur de l'électricité. Il détaille les participations des SIG dans d'autres sociétés et commence par indiquer que les SIG possèdent 23 % d'EOS Holding, qui regroupe les principales entreprises électriques romandes :

- Romande Energie SA (28,72%),
- Groupe E SA (22,33%),
- la Ville de Lausanne (20,06%) et
- FMV SA (5,87%).

Il précise qu'EOS Holding est née du rapprochement entre Atel et EOS Holding et qu'elle est elle-même actionnaire d'Alpiq Holding SA à hauteur de 31 %.

M. Zbinden indique ensuite que les SIG possèdent 15 % du capital-actions de la société EnergieDienst Holding AG, filiale helvétique de la société allemande EnBW (Energie Baden-Württemberg). EDH possède des barrages et des participations dans des ouvrages hydrauliques sur le Rhin et en Valais. Il signale qu'EDH a des activités de vente d'électricité en Suisse, en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg.

Il annonce que les SIG sont actionnaires à hauteur de 72,2 % de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (le restant étant détenu par la Compagnie Nationale du Rhône, une société française) et signale que c'est cette entreprise qui exploite le barrage hydraulique au fil de l'eau à la frontière près de Chancy.

Ensuite il indique que les SIG sont actionnaires à hauteur d'environ 30 % de Swisspower Renewables, une société d'acquisition et d'exploitation de parcs éoliens (et, potentiellement, d'ouvrages hydroélectriques) en Allemagne, en Autriche et en Italie. S'agissant de l'énergie éolienne, il annonce que les SIG possèdent des parts dans des sociétés-projets qui devraient développer, puis exploiter, des parcs pour leurs actionnaires. Il précise que la part de ces participations SIG varie entre 18 et 55 %, car certaines sociétés n'ont pas encore été créées ou parce que le capital-actions de ces dernières n'est pas encore définitivement réparti. Les SIG possèdent 14 % de la société Enerdis Approvisionnement SA, dont le but est de mettre en commun les moyens afin de mieux gérer les portefeuilles d'approvisionnement.

S'agissant de Securelec, petite société de contrôle des installations électriques à basse tension dans les bâtiments dont le capital est entièrement aux mains des SIG, elle a été créée car la loi ne permettait plus qu'une société assure le contrôle des installations qu'elle a construites.

Dans le secteur du gaz, M. Zbinden annonce que les SIG possèdent 37,5 % de Gaznat, une société régionale (il en existe quatre de même type en Suisse), dont le but est de regrouper des distributeurs pour acheter du gaz aux pays producteurs. Il rappelle que la consommation suisse de gaz ne représente qu'1 % de la consommation européenne. Il annonce que le secteur du gaz est amené à se restructurer profondément, notamment dans la perspective de la construction de grosses conduites de gaz, et évoque les anciens contrats de gaz qui étaient indexés sur le prix du pétrole sur 10 ou 15 ans. M. Zbinden ajoute que ces contrats ne sont plus compétitifs car un surplus d'offre a fait baisser le prix du gaz sur les marchés et il signale que les gros consommateurs de gaz peuvent déjà s'adresser à d'autres fournisseurs que les SIG, par exemple Gazprom.

Ensuite, M. Zbinden évoque les infrastructures de chauffage à distance alimentées par l'incinération des déchets à l'usine des Cheneviers. Ce réseau a été réalisé et est exploité par Cadiom, dont les SIG possèdent 51 %. Il annonce que les SIG possèdent 40 % de CGC Holding SA, un regroupement de chauffagistes qui s'occupent d'installation et de maintenance d'appareils de chauffage. Il indique que les participations des sociétés regroupées sous l'étiquette « environnement » représentent de petits volumes. Il s'agit soit de petites installations, soit de projets.

M. Zbinden annonce que les SIG possèdent :

- 29,9 % de Swisspower Energy, une plateforme nationale qui a pour but de vendre de l'électricité à des sociétés qui sont établies dans tout le pays, comme La Poste ou Swisscom, et qui souhaitent négocier un seul contrat pour la consommation électrique de toute l'entreprise.
- 5,9 % de Swisspower Netzwerk, une société qui vise à assurer que l'avis des SIG soit entendu lors de consultations politiques.

M. Zbinden termine en indiquant que les SIG France est actuellement inactive et il signale que la Cie Luminotechnique, entièrement détenue par les SIG, est une petite PME active dans l'éclairage des stades et autres infrastructures sportives.

A la suite de quoi le Président donne la parole aux commissaires pour leurs remarques et questions.

Q : Question des commissaires

R : Réponse des représentants des SIG

Re : Remarque

D : Demande

Q : Les SIG ont-ils perdu de l'argent avec la vente d'actions d'EOS Holding en septembre 2011 ?

R : La réponse varie en fonction de la fourchette temporelle que l'on considère. Les SIG reçoivent chaque année de grosses sommes résultant de la création d'Alpiq, car le prix de l'électricité était au plus haut à ce moment. Néanmoins, en considérant uniquement l'année 2012, il existe une perte pour les SIG.

Q : Précisions sur l'expression « services partagés » ?

Comment on peut expliquer que la fourchette des participations des SIG dans les parcs éoliens varie autant.

D : demande à ce que les valeurs des participations soient ajoutées aux pourcentages présentés.

Re : Les SIG transmettront les valeurs des différentes participations à la commission.

Le commissaire insiste sur le fait que tant les montants que les valeurs doivent être ajoutés.

Re : Les « services partagés » sont une des sept directions de l'entreprise, autrefois dénommés « services généraux », qui regroupent la logistique, le bureau d'ingénieur, la centrale d'achats et la gestion des bâtiments et du parc des véhicules.

Q : Est-ce que le service fonctionne ?

Re : confirme les propos du commissaire et ajoute que la direction est très attentive au fait de facturer ses services de la façon la plus précise aux autres services des SIG.

A la deuxième question, il est répondu que les SIG ont souvent une part peu importante dans les sociétés actives dans les énergies renouvelables, mais que, lors de l'obtention d'une autorisation de construire, cette part augmente.

Q : Est-il exact qu'aucune autorisation de construire n'a été délivrée ?

Re : Confirmation.

Q : Est-il vrai que les SIG vendent du gaz de schiste ?

Re : réponse par la négative en précisant qu'ils ont évoqué les gaz de schiste uniquement pour relever leur impact sur le marché du gaz, à savoir que le surplus d'offre qu'ils produisent sur ce marché fait chuter les prix.

Q : Est-ce que les SIG possèdent encore des anciens contrats à prix indexés sur le pétrole ?

Re : Gaznat en a encore quelques-uns, qu'elle tente de renégocier.

Q : Le Président demande pourquoi les SIG ont dû externaliser les activités de contrôle de réseau électrique basse tension, alors que dans le domaine thermique CGC Holding effectue des opérations d'installation et de contrôle ?

Re : Les SIG ont créé Securelec suite à l'introduction d'une norme fédérale régissant le domaine de l'électricité. Ils précisent que les activités de CGC Holding sont totalement indépendantes des réseaux de gaz ou de chauffage à distance des SIG.

Q : Le Président demande pourquoi les SIG ne possèdent pas de partenariats stratégiques avec les entreprises qui remplissent les réseaux de fibre optique construits par les SIG ?

Re : Les SIG ont pris une part dans la société Swiss Fiber Net en juin dernier, un équivalent de Swisspower Energy pour la fibre optique. Ils

ajoutent que les SIG sont en partenariat avec Swisscom, même s'ils ne possèdent pas de part de la régie fédérale. De même, ils indiquent que les SIG ont signé un partenariat avec Sunrise.

R : Le Président fait remarquer qu'il ne s'agit pas de partenariats stratégiques, étant donné qu'ils ne figurent pas dans le tableau présenté à la commission qui porte ce nom.

Re : le tableau ne présente que les participations des SIG dans les sociétés et ne mentionne pas les accords contractuels.

R : Un commissaire rappelle en préambule qu'il est membre du conseil d'administration des SIG. Il déplore le fait que la présentation des SIG ne mentionne pas la fibre optique, alors que des dizaines de millions sont en jeu pour les SIG. Il rappelle que la loi genevoise interdit aux SIG de vendre du contenu, contrairement à la loi vaudoise qui l'autorise aux entreprises actives dans le même domaine. Il s'oppose au fait que les SIG ne puissent pas vendre le contenu qui circule sur le réseau de fibre optique, raison pour laquelle il est obligé de travailler avec des partenaires, comme Sunrise.

Il rappelle que le développement du réseau de fibre optique par les SIG, qui a été considéré comme un objectif d'intérêt public, a été voulu par le CE. Il estime que la meilleure part du réseau a été cédée à Swisscom. Un commissaire annonce ne pas être convaincu qu'il incombe aux SIG de construire ce réseau qui coûte très cher.

R : Un commissaire confirme qu'il serait opportun que la commission se penche sur l'aspect évoqué. Il précise que la loi appelle plusieurs interprétations et regrette que les SIG l'aient jusqu'à présent interprété comme une interdiction de fournir le service consistant à permettre qu'internet arrive jusque chez l'utilisateur. Il estime pour sa part que les SIG seraient en droit de vendre des abonnements fibre optique. Il demande à ce que ce point soit éclairci.

R : Le Président ajoute que la remarque appelle la question de savoir si la fibre optique représente le cœur de métier (*core business*) des SIG.

R : Un commissaire estime que la fibre optique est un réseau au même titre que les autres, raison pour laquelle, selon lui, les SIG ont le droit de l'exploiter. Il signale que la question de savoir si les SIG ont le droit de vendre du contenu circulant sur le réseau de fibre optique a été débattu il y a quelques années et que c'est le CE qui a demandé aux SIG de ne pas vendre du contenu.

R : Un autre commissaire estime pour sa part qu'une entreprise ne vit pas uniquement de son cœur de métier, mais doit également poursuivre des activités secondaires. Il indique qu'il existe un lien évident entre les activités

historiques des SIG et la construction du réseau de fibre optique. Il rappelle que le mandat de développement du réseau fibre optique par les SIG n'a pas été attribué par le CE, mais par la population, lors d'une votation populaire acceptée à une très large majorité.

Poursuite de la présentation.

M. Zbinden annonce que les revenus des SIG se répartissent en quatre grandes parts de tailles à peu près comparables : consommation électrique, distribution électrique, gaz et chaleur et le reste des activités, parmi lesquelles l'eau potable, les eaux usées et la valorisation des déchets. Il indique qu'une libération complète du marché électrique devrait intervenir, selon toutes vraisemblances, vers 2016, à moins d'un refus de la population en référendum.

Ensuite, il décrit les orientations à moyen et long terme des SIG. A l'horizon 2040, la vision de l'entreprise se décline en trois objectifs :

- réduire la dépendance aux ressources,
- diminuer l'impact environnemental, et
- assurer une croissance économique adaptée.

A l'horizon 2020, la stratégie de l'entreprise se matérialise en deux objectifs principaux :

- renforcer une approche environnementale des énergies tout en augmentant l'indépendance énergétique,
- optimiser l'outil industriel sur les plans environnemental et économique.

Ces deux grands axes sont supportés par trois objectifs secondaires :

- renforcer et attirer les compétences adéquates,
- maîtriser les technologies vertes et « intelligentes »,
- élargir le rôle et l'influence des SIG.

Il signale que ce dernier objectif doit être compris comme la volonté de participer aux consultations cantonales et fédérales, de même que de partager son expérience avec d'autres entreprises suisses actives dans les mêmes domaines.

M. Peyrot déclare que la stratégie des SIG est entièrement définie par le conseil d'administration, sur la base des lois fédérales et cantonales. Il précise que la stratégie présentée a été établie par le conseil d'administration dans sa composition 2009-2012. Il ajoute que l'actuel conseil d'administration n'a pas souhaité modifier cette stratégie, jugeant son mandat

de 18 mois trop court pour cela. M. Peyrot annonce que le prochain conseil d'administration des SIG, qui prendra ses fonctions en juin 2014, redéfinira la stratégie des SIG.

Le Président rappelle que la commission s'est longuement penchée sur la question du traitement des eaux usées lors de la précédente législature. Il indique que ces travaux ont mis au jour que ces activités étaient déficitaires pour les SIG, alors que le tableau laisse entendre le contraire. Il estime que les revenus auraient dû être mis en regard avec les dépenses.

M. Peyrot indique que la présentation corrigée qui sera transmise à la commission tiendra compte de cette remarque et présentera également les dépenses.

M. Zbinden continue en présentant les projets stratégiques et défi par les SIG. Il s'agit :

- des réseaux intelligents (ou *smart grid*), du réseau FTTH (*fiber to the home*, soit fibre optique à la maison),
- de la géothermie profonde, de la question des micros polluants (liée au traitement des eaux usées),
- de l'énergie éolienne et des nouvelles énergies renouvelables (p. ex. biomasse), et des programmes éco21 et écoclimat.

M. Zbinden signale finalement que le projet Cheneviers IV sera un projet important, de même que le projet de barrage hydraulique au fil de l'eau de Conflan et la recapitalisation de la CAP.

A la suite de quoi le Président donne la parole aux commissaires pour leurs remarques et questions.

Q : Question des commissaires

R : Réponse des représentants des SIG

Re : Remarque

D : Demande

Q : Les SIG devant investir 350 millions pour la recapitalisation de la CAP, est-ce qu'un emprunt sera nécessaire à cet investissement et, si oui, sur combien d'années s'étalera ce dernier ?

Re : Un emprunt sera nécessaire, mais une partie de cet investissement sera assumée par les fonds propres de l'entreprise. Ils ajoutent que le montant total de ces emprunts n'est pas encore connu et signalent que les SIG ont demandé au CE de pouvoir emprunter de l'argent jusqu'à 500 millions, ce

qui n'implique pas que les emprunts seront aussi importants. Ils précisent que les emprunts auront des termes de plus de 10 ans.

Q : Quel est la part de marché perdue par les SIG suite à l'introduction de l'ouverture du marché du gaz ?

Re : 50 grands consommateurs de gaz sur les 2 700 ont résilié leur contrat avec les SIG. N'ayant pas les chiffres exacts des valeurs et des pourcentages que cela représente dans les revenus et les bénéfices, ils transmettront à la commission les chiffres exacts. Ils précisent que les SIG ne mènent pas une politique de prix agressive afin de limiter les départs de clients et annoncent que la libéralisation du marché de l'électricité pour les grands consommateurs n'a suscité que peu d'engouement les deux premières années. Par ailleurs, la part du marché du gaz que les SIG conserveront dépendra des politiques des acteurs du gaz qui se sont installés en Suisse et de l'agressivité des grands acteurs du marché du gaz européen.

Q : Le Président demande si la question ne serait pas de savoir s'il faut privilégier la qualité (du service) ou la quantité (le prix du service).

Re : Environ la moitié des revenus issus de la vente de gaz par les SIG est réalisée dans le marché contrôlé, l'autre sur le marché libre. Ils indiquent que la remarque du Président s'inscrit dans la question de la définition du mandat confié aux SIG. Ils signalent qu'il serait possible que le législateur décide de demander aux SIG de se concentrer sur les petits consommateurs.

Q : Le Président se demande quel est l'avantage des gros consommateurs de conserver leur contrat avec les SIG en rappelant que les clients qui ne sont plus captifs représentent environ la moitié des revenus générés par la vente de gaz.

Re : La distribution continuera d'être assurée uniquement par les SIG, que ce soit pour le gaz ou l'électricité. Une fois la libéralisation du marché de l'électricité achevée, il appartiendra aux politiques de fixer le prix au-delà duquel les SIG ne doivent pas descendre.

Q : Les emplacements des projets alpins des SIG sont-ils publics ? Est-ce que les SIG achètent du gaz naturel en provenance du triangle formé par la Lybie, Israël, Chypre ?

Re : Ces documents sont disponibles sur les sites des sociétés concernées. Les SIG achètent leur gaz à Gaznat, qui l'achète à Swissgas. Ils n'ont pas connaissance d'achats de gaz de cette origine. La Suisse, située au centre de l'Europe, est alimentée par de nombreux gazoducs, ce qui n'exclut pas qu'une partie du gaz vienne de la région évoquée par le commissaire.

Q : Quel est la stratégie des SIG en matière d'énergies renouvelables, en particulier pour ce qui est du développement de l'énergie photovoltaïque ?

Re : L'énergie produite par des panneaux photovoltaïques reste chère. Deux solutions se profilent pour les SIG : soit il existe un système fédéral de rétribution à prix coûtant qui permet d'assurer la construction et l'exploitation des parcs, soit il est nécessaire de disposer de suffisamment de clients qui acceptent d'acheter de l'énergie à un prix élevé. Ils annoncent que le défi posé aux SIG est de trouver suffisamment de clients qui acceptent de payer de l'énergie photovoltaïque à leur prix. Ils signalent que ce thème est traité dans le plan d'affaires, et non dans le budget en précisant que les SIG atteignent les objectifs en la matière fixés en 2009. Par ailleurs, les différents actionnaires de EOS Holding ont décidé de développer une stratégie éolienne à l'étranger et une stratégie photovoltaïque en Suisse. Il s'agit de regrouper les efforts des partenaires regroupés dans EOS Holding pour développer le photovoltaïque.

Q : Quand interviendra le versement par les SIG des montants nécessaires à la recapitalisation de la CAP ?

Re : Le CE doit déjà donner son accord formel à un emprunt. Mais les SIG ont obtenu de verser leur contribution en sept versements annuels de plus de 80 millions, au lieu d'un seul versement. Cette décision est favorable tant à la CAP qu'aux SIG. Pour la CAP, il n'est pas souhaitable de recevoir une énorme somme d'argent d'un seul coup, car il serait difficile de placer cet argent de façon optimale. Pour les SIG, cela permet d'échelonner et, éventuellement, de limiter les montants des emprunts qui devront être contractés auprès des banques. Cette stratégie peut permettre de procéder à cette recapitalisation par une plus grande part de fonds propres.

Q : Pourquoi les autres partenaires de la CAP, et en particulier la Ville de Genève, ont l'obligation de verser leur contribution en une seule fois ?

Re : Le département confirme que l'emprunt permettant de verser la part qui incombe aux SIG nécessite l'accord du CE qui doit promulguer un arrêté. Il ajoute que ce dernier figure à l'ordre du jour du CE du 27 novembre.

R : Un commissaire revenant sur des interventions précédentes, signale au Président que les usagers captifs qu'il a évoqués sont également les propriétaires et patrons des SIG, qui appartiennent à l'Etat et aux communes. Il rappelle que de nombreuses décisions stratégiques doivent être acceptées en votation populaire ou par le GC, qui est l'émanation du peuple. Il mentionne à ce titre plusieurs décisions prises par la population ou ses représentants au GC, notamment le monopole de l'électricité et de l'eau.

Le Président fait remarquer que la CAP figure à la liste des grands projets stratégiques, alors que les SIG n'ont plus d'emprise sur cette question.

Re : Les représentants des SIG confirment les propos du Président à deux nuances près : ils rappellent que les SIG peuvent choisir s'ils décident d'engager leurs fonds propres ou de procéder par emprunts et ils signalent que le montant pourrait être plus faible au regard de la valeur de la fortune de la CAP.

Q : Quand la fibre optique sera-t-elle installée à Soral ?

Re : Il existe la possibilité d'installer le réseau de fibre optique uniquement aux centres des villages, et non pas dans chaque bâtiment, ce qui permettrait de faire des économies. Cette possibilité est actuellement discutée avec Swisscom. Par ailleurs, ils estiment que mener un projet ambitieux en matière de fibre optique est un projet politique, qui doit être défini par le CE et le GC.

M. Zbinden termine en présentant une vue des actifs patrimoniaux des SIG, et M. Peyrot ajoute que les SIG possèdent une partie des grandes installations hydroélectriques valaisannes par l'intermédiaire de leurs parts dans d'autres sociétés. Il mentionne que, si la valeur des actifs des SIG a baissé, c'est principalement en raison de la revalorisation à la baisse des actifs hydrauliques suisse d'Alpiq conformément aux normes IFRS, qui prend en compte le prix de l'électricité sur les marchés européens.

Q : Est-il possible que la nouvelle direction rédige ses propres observations sur le budget 2014, en remplacement des p. 12, 13 et 14, rédigées par l'ancienne direction ?

Le Président fait remarquer que le PL étant déposé, il ne peut pas être modifié.

Re : Ils jugent la proposition très intéressante et annoncent que la nouvelle direction des SIG adressera une lettre au GC afin de communiquer sa propre relecture des pages susmentionnées.

Q : Est-ce que le budget 2014 sera impacté par la vente des parts d'Enova.

Re : Le budget 2014 ne subira aucune modification, mais que les comptes 2013 seront impactés. Par ailleurs, cette affaire n'a aucun impact sur le budget d'investissement.

Le département répond que le budget annexé au PL 11300 est rigoureusement identique à celui présenté par les SIG au CE.

Les représentants des SIG, confirment les propos du département. Ils précisent toutefois que le projet de budget 2014 ne prend pas en compte le

fait que la nouvelle loi sur les eaux ne sera pas en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et qu'une version prenant en compte ce report a été établie.

Séance de commission du 22 novembre 2013

Le Président accueille MM. Alain Peyrot, président du conseil d'administration, Alain Zbinden, directeur général ad interim, et Jean-François Jordan, responsable de la gestion opérationnelle, controlling et planification, des SIG

Rappelant que la nouvelle taxation du traitement des eaux ne sera pas en vigueur au 1^{er} janvier 2014, le Président demande aux SIG de distribuer la nouvelle version du budget 2014 qui tient compte de ce changement.

Distribution du nouveau budget 2014

M. Peyrot indique que l'exposé des motifs du PL prend en compte cet élément, contrairement au budget annexé au PL, qui est erroné. Il déclare que le changement mentionné par le président constitue la seule modification entre les deux documents.

A la suite de quoi, le Président demande aux représentants des SIG d'inclure dans leur présentation les réponses aux questions posées par courriel par deux députés, afin que les réponses soient connues de tous les membres de la commission et qu'elles figurent au PV. Il leur précise qu'il est important que les auditeurs signalent clairement lorsqu'ils feront part de ces réponses, pour des raisons de clarté.

M. Peyrot évoque en préambule la lettre qu'il a adressée au Président du GC, qui a été transmise aux membres de la commission, dans laquelle il complète le message accompagnant le budget de M. Hurter, ancien directeur général des SIG. Il revient en préambule sur les futures évolutions de l'environnement politico-législatif de SIG et annonce que deux modifications importantes au plan fédéral doivent être mentionnées :

- la consultation de la « Stratégie énergétique 2050 V1 »,
- la future libéralisation du marché de l'électricité, raisonnablement prévisible pour 2015 ou 2016.

Après quoi, il signale que Mme Leuthard est actuellement en négociation avec Bruxelles à ce sujet et qu'elle s'engage pour que la libéralisation intervienne rapidement. Il précise qu'il est possible que, par l'application de directives européennes, les SIG doivent séparer leurs activités de distribution d'électricité de celles de production et d'approvisionnement. M. Peyrot déclare que cette scission devra s'opérer aux plans juridique, économique,

comptable et organisationnelle, ce qui aura pour conséquence que les différentes parties des SIG devront être dirigées par des organes et des personnes différentes. Il signale qu'il est probable que ce changement important intervienne durant la législature qui débute et ajoute que les autres gros producteurs régionaux – p. ex. Romande Energie ou Groupe E – se trouvent dans la même situation que les SIG. M. Peyrot rappelle que la libéralisation du marché de l'électricité pour tous les consommateurs aura un impact important pour les SIG.

Il annonce que le secteur du gaz s'est partiellement ouvert, et ce de façon volontaire, et indique que le CE a transmis au GC un PL sur la conception générale de l'énergie 2013. Il déclare que d'importants progrès sont en train d'être faits dans l'application du principe du « pollueur-payeur » qui se matérialise dans les nouveaux tarifs d'incinération des déchets et la proposition de modification des tarifs des eaux usées. Enfin, M. Peyrot évoque les incertitudes actuelles au sujet de la mise en place d'un système de reprise à prix coûtant (RPC) pour les énergies renouvelables, notamment en matière de solaire photovoltaïque, alors que cette introduction était considérée comme probable il y a peu. Il signale qu'un mécanisme de ce type est néanmoins envisageable pour les éoliennes d'altitude. Il annonce que les SIG exploitent pour l'instant une éolienne à Gries, qui n'apporte pas satisfaction, mais dont l'exploitation permet de développer des solutions pour les éoliennes qui pourraient être installées ces prochaines années.

Ensuite, M. Peyrot décrit l'évolution de l'environnement économique. Il signale que le marché suisse de l'électricité devrait continuer de connaître une « faible croissance » de 1 à 2 %. Il ajoute que les prix de l'électricité resteront bas, voire continueront de baisser, notamment en raison de la concurrence de l'électricité produite en Allemagne. En effet, l'énergie qui y est produite par l'éolien et le photovoltaïque est achetée en priorité, car il s'agit d'une énergie subventionnée, ce qui fait baisser les prix au plan européen lorsque ces installations fonctionnent à plein régime.

M. Peyrot indique que la concurrence aux SIG, de façon générale, augmente sur la place genevoise. Il évoque à ce titre la perte d'un marché thermique à Veyrier, qui a été remporté par une entreprise zurichoise. Il indique également que les grands consommateurs, qui sont désormais libres dans leur choix de fournisseur d'électricité, commencent à se détourner des SIG, après plusieurs années durant lesquels cette libéralisation n'avait eu qu'un impact minime pour l'entreprise.

Il rappelle que le projet de la CAP entre dans sa phase de mise en œuvre (350 millions pour la mise à niveau, environ 150 pour les 15 % de réserve de

fluctuation). Même s'il est certain qu'il s'agit d'une somme immense, cette sortie a été anticipée depuis plusieurs années dans les budgets des SIG.

Il signale que la valeur des actifs des SIG dans d'autres sociétés est calculée sur le potentiel de revenu de ces sociétés, lui-même dépendant du prix de l'électricité. En ce sens, il annonce que les participations principales des SIG (Alpiq, EDH) sont susceptibles de baisser. Leur évolution devra être suivie avec attention.

Le changement majeur pour 2014 concerne les redevances en faveur des collectivités publiques, qui impactent également 2013 et impacteront peut-être 2015. Il annonce qu'en 2014 interviendra le retour de ce qui avait été trop payé en 2012. Il exprime le souhait des SIG de stabiliser cette question et de la rendre plus sereine, afin d'éviter les à-coups actuels. Il ajoute que le GC sera certainement saisi de cette question prochainement.

Ensuite, il détaille les principales caractéristiques du budget 2014. Il annonce que le budget 2014 découle des valeurs fixées dans le Plan d'affaires 2014-2018 (PAF), document révisé chaque année par le conseil d'administration, qui lui consacre beaucoup de temps. Il annonce que les SIG maintiendront en 2014 un haut niveau d'investissements dans les infrastructures (170 millions), tout en rappelant que 100 millions sont nécessaires au maintien des infrastructures de bases des différents réseaux. M. Peyrot indique que les SIG entendent poursuivre leur engagement pour la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et les réseaux et les solutions thermiques, conformément au mandat défini par le GC. Il rappelle que cette politique s'inscrit dans l'objectif de la société 2000 watts et signale que les SIG maîtrisent parfaitement leurs charges d'exploitation, notamment au niveau des charges de personnel, et ce malgré le développement des activités de l'entreprise. Il évoque un système de bonus mis en place pour inciter le personnel à moins consommer.

A la suite de quoi le Président donne la parole aux commissaires pour leurs remarques et questions.

Q : Question des commissaires

R : Réponse des représentants des SIG

Re : Remarque

D : Demande

Q : Quel est le nombre de clients éligibles qui a quitté les SIG et le nombre qui a continué à travailler avec la régie publique ?

Considérant que ces clients représentent 57 % du chiffre d'affaire électricité de l'entreprise, le commissaire demande également s'il est exact que les clients qui quittent les SIG ne peuvent plus revenir ?

Re : Les clients qui sont partis ne sont pas très nombreux. Les anciens clients ne peuvent revenir aux SIG que sous contrat, pas au tarif. Par ailleurs, les contrats suivent de plus près les prix du marché et les SIG proposent généralement à ces clients un contrat de trois ans.

Q : Où en est le projet du portail nord du Saint-Bernard ? Est-il exact qu'il existe un lien entre M. Zanini et les SIG dans le projet éolien du Gothard ?

Re : La liste « brute » a été transmise à la commission. Il annonce que les projets les plus avancés et les plus intéressants sont les projets qui se situent dans le Val d'Entremont, notamment ceux de Bourg St-Pierre et de la Combe de Barasson.

Au sujet du lien entre M. Zanini et les SIG dans le projet éolien du Gothard, ils indiquent que ce projet est mené directement par les SIG en partenariat avec AET, les SIG du Tessin, en marge d'Ennova, mais toujours avec M. Zanini, qui représente la commune d'Airolo.

Le Président enjoint les commissaires à ne pas s'écarter du thème du budget.

Q : Pourquoi le développement des énergies renouvelables en Allemagne fait baisser le prix de l'électricité et, par conséquent, la valeur des actifs des SIG dans Alpiq.

Re : Le fait que l'Allemagne ait développé des sites de production d'énergie renouvelable et que cette énergie bénéficie d'un dispositif RPC implique que cette énergie provoque un surcroît d'offre sur le marché, ce qui fait baisser les prix. Ils signalent que ce surcroît d'offre intervient souvent à des moments inopportuns. Ainsi, la valeur d'une entreprise est calculée en fonction de ses revenus potentiels, les capacités de production et les prix du marché.

Au sujet de la valeur de participation des SIG dans Alpiq :

Il est précisé d'abord que les SIG ont légèrement diminué leur part dans EOSH et Alpiq, en raison de son refus de participer à une augmentation de capital. Ensuite, que les valeurs sont recalculées chaque printemps. La représentation déclare que les SIG toucheront 72 millions d'EOSH, certainement avant la fin de l'année 2013, conséquence de la décision de la non-participation à l'augmentation du capital, et il signale qu'il est inexact d'affirmer que le chiffre d'affaires d'Alpiq s'est écrasé, car cette société s'est

volontairement défaite d'une partie de ses actifs, ce qui a provoqué cette chute. Il déclare que la stratégie d'Alpiq est en pleine redéfinition.

Q : Tout en rappelant que les SIG ont décidé de s'engager dans les énergies renouvelables pour anticiper un mouvement naturel de hausse du prix de l'électricité, un commissaire indique que les raisons de diminution du prix de l'électricité sur le marché vont se maintenir, comme l'exploitation du gaz de schiste. Il demande si les SIG ont pris en compte dans leur réflexion le changement de paradigme que représenterait une tendance à la baisse des prix de l'énergie.

Re : Les SIG prennent en compte ce changement de paradigme dans leur réflexion. Il est faux d'avancer que les SIG se sont lancés dans la production d'énergies renouvelables en raison d'une anticipation de la hausse des prix de l'électricité, même s'il est exact qu'il existait la volonté d'augmenter la part de production propre par cette politique. Par ailleurs, le but des SIG était principalement de participer à la transition énergétique, telle que définie dans la stratégie 2050.

On peut faire une analogie avec les contrats à long terme qui ont été signés en pensant que les tarifs payés étaient avantageux, alors qu'ils sont entre-temps devenus très chers. On indique que plusieurs contrats peu avantageux vont arriver à terme dans quelques années. La libéralisation complète du marché poussera les SIG à renégocier ce genre de contrat, et ce alors que ceux-ci ne souhaitent pas être trop exposés aux prix du marché. Ils rappellent que les clients ne subissent aucune fluctuation des prix du marché.

A la suite de quoi, le Président passe la parole aux représentants des SIG pour leur présentation du budget.

M. Jordan présente les hypothèses principales du budget 2014. Il annonce que cet exercice a été calculé, en été 2013, avec un taux d'inflation de 0,4 % et une indexation réelle des salaires de 0,8 %. Il signale que les valeurs ont entre-temps changé. Il ajoute que le budget a été établi avec un taux de change CHF/EUR à 1,25, un taux d'intérêt de 2,2 %, une augmentation de la redevance ordinaire pour l'utilisation du domaine public, la suppression de la redevance extraordinaire et la réduction de la participation dans EOSH à 20,7 %.

M. Jordan rappelle que le budget d'exploitation soumis au GC ne tient pas compte des éventuelles variations de la valeur des participations SIG dans d'autres sociétés, valeurs calculées en fin d'année. Il annonce que le budget s'appuie sur l'hypothèse que les tarifs réseau et énergie sont stables, à l'exception d'une hausse de la taxe NER de 0,45 à 0,6 ct/kWh. Il indique que

la rémunération (WACC accordé au GRD) passe de 3,83 % à 4,7 % (+ 10 millions), qui n'ont pas été répercutés sur les tarifs de distribution SIG.

M. Jordan ajoute que le budget prend en compte une augmentation des coûts de Swissgrid, qui n'a elle non plus pas été répercutée dans les tarifs 2014. Il signale que les pertes de clients éligibles ont été estimées à 11 % à fin 2014. Il ajoute que le budget prévoit une baisse des coûts d'approvisionnement moyens de 3,2 %.

Concernant le gaz, M. Jordan annonce que le budget 2014 table sur une baisse du volume du marché thermique global de 1 % en 2014 due à l'augmentation de l'efficacité énergétique. Il indique que les SIG prévoient une hausse de leur part de marché du gaz à 50 %, avec 55 MW prévus de nouveaux raccordements. Il rappelle qu'aucun changement tarifaire n'a été budgété pour 2014, même si la hausse de la taxe fédérale CO₂ de 0,43 à 1,13 ct/kWh sera répercutée. Il déclare que le budget 2014 prévoit des pertes de clients de gaz à hauteur de 52 GWh, ce qui représente 14% des clients éligibles phase 1, mais seulement 2 % de l'ensemble du gaz vendu par les SIG. Il signale que les SIG entendent poursuivre leur programme gaz vitale, dont les premiers résultats ont dépassé les attentes.

Dans le domaine thermique (chauffage à distance), M. Jordan annonce que la consommation 2013 a été importante en raison de températures particulièrement froides durant les premiers mois de l'année. Par conséquent, les volumes ont été évalués pour 2014 à un niveau 26 % supérieur à ceux de 2012. Il déclare que le résultat net de ces activités reste négatif et que les investissements demeurent importants. Il évoque finalement la poursuite du projet Génilac.

Au niveau de l'environnement, M. Jordan annonce que le budget 2014 prend en compte la hausse de la taxe d'incinération des déchets en 2014, la hausse du prix de la vente de chaleur à Cadiom (conformément à la décision du CE de juillet 2013) et une baisse prévue de la consommation d'eau potable de 1 %.

Dans le domaine des télécoms, M. Jordan annonce que les SIG poursuivront en 2014 le déploiement de la fibre optique (FTTH), tant en zone rouge réalisée par Swisscom qu'en zone jaune réalisée par les SIG. Les prévisions sont les suivantes : fin 2014, 81 % des clients seront « connectables », en prenant en compte la part Swisscom et 26 % du total des clients cibles, soit 10 400, qui seront connectés avec comme partenaire SIG. M. Jordan rappelle que 2014 sera la première année pleine où Sunrise commercialisera ses services sur le réseau FTTH des SIG. Il évoque la suite

de la phase de planification pour la zone verte (aucun montant budgété en 2014 pour cette zone).

M. Jordan annonce que les SIG travaillent actuellement à la redéfinition de leur stratégie en matière de services énergétiques. Il précise que le budget 2014 ne tient pas compte des conclusions de cette analyse. Il annonce finalement la poursuite du programme avec le lancement de plusieurs nouveaux plans et évoque le financement partiel (à hauteur de 60 %) d'éco21 électrique par l'approvisionnement de base.

M. Jordan aborde la partie chiffrée. Globalement, il annonce que les estimations 2013 prévoient un résultat net de cash flow de gestion extrêmement favorable, dû principalement à l'extourne de la redevance extraordinaire payée en 2012 et la vente d'action EOSH, qui devrait rapporter 72 millions. M. Jordan précise que cette évaluation ne tient pas compte des évaluations de fin d'année sur les participations des SIG dans d'autres sociétés. Il annonce que, si le cash flow prévu pour 2014 est déficitaire de 17 millions, le projet de budget initial qui prenait en compte le nouveau système de tarification du traitement de l'eau prévoyait un déficit de seulement 1,2 million. Il annonce que les effectifs SIG seront en très légère augmentation en 2014.

M. Jordan décrit ensuite les produits, qui sont en légère hausse entre les comptes estimés 2013 et le budget 2014 (hausse de 1 047 à 1 081 millions). Il détaille les différences entre le budget 2014 et les estimations des comptes 2013. Il précise que l'augmentation prévue de 4 millions des revenus du gaz s'explique uniquement par l'augmentation de la taxe CO₂. Pour la distribution électrique, il annonce que la hausse de la taxe NER devrait générer une hausse des produits de 4 millions. Il rappelle les changements au niveau du WACC, de Swissgrid et des redevances, qui provoqueront des hausses de produits de respectivement 10, 13 et 6 millions. M. Jordan indique que ces trois hausses sont absorbées par le Fonds de péréquation pluriannuel (FPPA). Il annonce que si les SIG perçoivent plus d'argent pour la vente d'électricité qu'ils n'en dépensent pour s'approvisionner, le montant est mis au bilan et doit être remboursé au cours des années suivantes. En 2014, les SIG percevront moins que ce qu'ils auraient pu facturer au regard de l'augmentation de leurs coûts. Cependant, les SIG utiliseront le FPPA pour combler l'écart entre leurs revenus et leurs coûts. M. Jordan déclare qu'il s'agit d'un mécanisme de lissage des prix. Il signale que, pour bien se rendre compte de ce mécanisme, il faut considérer plusieurs années.

M. Peyrot évoque la remarque d'un commissaire qui avait l'impression que les revenus du secteur en concurrence étaient en baisse, alors que ceux du secteur monopolistique étaient en hausse. Il annonce que les variations

annuelles s'expliquent en partie par le lissage des exercices précédents, même si les baisses de produit proviennent également de baisses de revenu provoquées par des pertes de clients.

M. Jordan précise que 3 millions (sur 17) des baisses de revenu de la vente d'électricité sont les conséquences de la mise en place d'un bonus écologique pour les clients qui diminuent leur consommation.

Concernant les achats, il annonce que les achats d'énergie sont en baisse de 23 millions par rapport aux estimations 2013, en raison de la baisse du prix moyen et de la perte de clients. Il indique que les 13 millions de différences « Swissgrid » représentent l'augmentation de ce que Swissgrid refacture aux SIG pour le réseau électrique très haute tension.

M. Jordan annonce que les effectifs des SIG sont en augmentation raisonnable. Il ajoute que la direction générale s'est fixé un objectif de productivité, qui se traduit par une baisse de 9,8 ETP. Il annonce que les SIG ont fixé un objectif de maîtrise des charges d'exploitation. Il insiste sur le fait que le budget 2014 serait plus ou moins au niveau de 2013, si l'on ne considérait pas l'inflation et l'indexation de la masse salariale. M. Jordan décrit le graphique qui représente les différentes natures du budget communication des SIG, pour un montant de 8,2 millions au total.

Ensuite il aborde les investissements, qui sont budgétés à 216 millions pour 2014 et annonce que les investissements dans :

- la distribution de l'électricité se montent à 57 millions,
- le domaine thermique, à 40 millions,
- les infrastructures pour l'eau potable, à 29 millions,
- celles pour les eaux usées, à 27 millions,
- les services partagés, à 26 millions,
- les télécoms, à 25 millions,
- le gaz, à 15 millions,
- la production d'électricité, à 10 millions,
- la valorisation des déchets, à 6 millions.

M. Jordan annonce que les investissements financiers des SIG représentent 21 millions. Il signale que les clients et Swisscom participent aux investissements à hauteur de 36 millions, plus précisément 13 pour la distribution électrique et 14 millions pour les télécoms (FTTH et Swisscom).

M. Jordan termine en présentant le résultat net inscrit au budget 2014. Il indique que les secteurs du gaz et de l'électricité (réseau et énergie) ont un résultat positif alors que les autres secteurs sont négatifs, soit parce qu'il

s'agit de secteurs en développement, soit que les tarifs pratiqués sont inférieurs à la somme des charges d'exploitation et des investissements.

A la suite de quoi le Président donne la parole aux commissaires pour leurs remarques et questions.

Q : Question des commissaires

R : Réponse des représentants des SIG

Re : Remarque

D : Demande

Q : Les SIG ayant un ratio de capacité d'autofinancement par rapport aux fonds propres de 8,4 % et celui de la capacité d'autofinancement par rapport au chiffre d'affaire de 18,6 %, est-ce que ces chiffres sont bons au regard de ceux des sociétés comparables ?

Pourquoi les SIG ne peuvent-ils pas acheter leur gaz directement aux producteurs ?

Re : Il est très difficile de comparer les SIG avec d'autres sociétés de la branche, car les activités ne sont pas les mêmes. Il signale à ce titre que Romande Energie ne fait que de l'électricité.

Par ailleurs, la mutualisation des achats de gaz permet de faire baisser les prix. Les volumes achetés par les SIG n'intéresseraient aucun des grands vendeurs sur le marché européen, ce qui aurait pour conséquence que les SIG n'auraient aucun poids dans les négociations. Ils précisent que les SIG sont propriétaires de Gaznat, ce qui signifie que l'entreprise participe indirectement au processus d'achat et que, par ailleurs, une négociation est actuellement en cours pour créer une entité qui posséderait tous les gazoducs de Suisse et une entité qui négocierait tous les achats de gaz du pays.

Q : Quel est le rendement des campagnes de publicité destinées à augmenter la consommation d'énergie renouvelable ?

Quelle est la perte globale (gaz et électricité) nette subie par les SIG à cause du départ de clients éligibles ?

Quelle est la liste des actions soutenues actuellement par le fonds mécénat ?

Quelles sont les actions dont le soutien a été arrêté et la date à laquelle est intervenu l'arrêt ?

Qu'en est-il de la STEP de Soral ?

Est-ce que les SIG se distinguent des autres entreprises suisses de droit public de distribution d'énergie ?

A quoi sont consacrés les environ 3 millions inscrits au budget pour les investissements éoliens ?

Les représentants des SIG répondent qu'ils rédigeront des notes qui répondront de façon détaillée aux premières questions. Concernant les investissements éoliens, ils annoncent qu'une partie (1,5 million) est destinée à compléter des investissements Swisswind, pour lesquels les SIG sont engagés. Ils annoncent que les SIG souhaitent désormais réorienter leur programme éolien vers des installations existantes à l'étranger, plutôt que vers des installations en projet en Suisse et déclarent qu'une note sera rendue à la commission concernant les particularismes des SIG par rapport aux entreprises similaires d'autres cantons, bien que les SIG ne se caractérisent pas particulièrement.

Au sujet du fond mécénat, les SIG ne contrôlent absolument pas les soutiens décidés par celui-ci, qui est absolument autonome dans ses choix, guidés par des buts définis en amont.

A la suite de quoi, le Président suggère que la commission organise une audition des SIG pour discuter de la stratégie de l'entreprise une fois la note annoncée rendue à la commission et étudiée par les commissaires.

Au sujet de la STEP de Soral, rien n'est prévu au budget.

Q : Est-il exact qu'en cas de départ de clients SIG, les coûts de fonctionnement resteront inchangés et seront confrontés à des revenus moins importants ?

Re : Les SIG conservent le monopole du transport, pour lequel ils sont rémunérés. En ce sens que l'impact existe sur le chiffre d'affaires, mais il est pratiquement nul sur les marges. Mais la remarque est vraie en ce qui concerne les services généraux.

Q : Comment se fait-il que les revenus du traitement des déchets soient en diminution dans le budget 2014 par rapport aux comptes réels 2012, alors même que la taxe augmentera de 5 %.

Re : Les SIG prévoient une baisse des déchets traités. La hausse de 5 % étant le résultat d'un compromis entre le DF, le DIME et les SIG. Cette hausse vise à appliquer des tarifs répondant au principe du pollueur-payeur, même si cette hausse est largement insuffisante pour se conformer à ce principe.

Q : Précisions sur la stratégie d'investissement des SIG dans l'hydroélectrique allemand.

Re : S'agissant de la participation des SIG dans le capital d'EDH, une entreprise suisse, dont l'actionnaire majoritaire est allemand, ils annoncent qu'EDH exploite des installations hydroélectriques au fil de l'eau sur le Rhin. Par ailleurs, EDH ne livre pas d'électricité aux SIG pour le moment. La prise de capital visait à sécuriser l'approvisionnement en cas de sortie du capital d'EOSH. Il signale qu'EDH ne produit pas l'entier de ce qu'elle vend, raison pour laquelle les SIG ne reçoivent pour l'instant pas d'électricité de ce partenaire. Néanmoins, les SIG ont passé un contrat avec la maison mère d'EDH, afin de recevoir de l'électricité au moment venu à un prix légèrement inférieur aux prix du marché au moment du déclenchement du contrat. Par ailleurs, la valeur d'EDH dépend des prix du marché, qui sont actuellement à la baisse. Avec 15 % du capital, l'influence des SIG reste très limitée dans la stratégie d'EDH, mais ils ont toujours annoncé vouloir à long terme augmenter leur part du capital-actions. Ils précisent qu'il s'agit d'un très bon investissement financier, car les dividendes versés ces dernières années par EDH à ses actionnaires sont supérieures au taux de l'emprunt contracté par les SIG pour acheter ces actions.

Q : Quel est la participation de Swisscom dans les investissements SIG en matière de FTTH. Il demande par ailleurs quels sont les effets de VTX sur les comptes SIG ?

Re : La participation de Swisscom est une conséquence du contrat passé avec la régie fédérale. Les SIG inscrivent en brut ce qu'ils dépensent (22 millions), mais que l'investissement net est obtenu en déduisant de cette somme les 14 millions que les SIG reçoivent de Swisscom. Concernant VTX, ils estiment que l'impact de cette société dans les comptes n'est pas significatif, raison pour laquelle il ne figure certainement pas au budget.

Q : Quels sont les différentes activités de sponsoring des SIG ?

Comment est-il possible que les SIG subventionnent la Fedre, dirigée par un ancien vice-président des SIG ?

Re : La liste des principaux soutiens est validée par le conseil d'administration. Par ailleurs, le sponsoring aux SIG repose en partie sur l'idée qu'il s'agit d'un investissement qui rapporte en termes d'image.

Au sujet de la Fedre, la réponse est que celle-ci devrait avoir une activité dans les SIG en 2015. Ce soutien a pour but de développer des solutions énergétiques à l'échelle européenne.

Q : Est-ce que le fonds de péréquation pluriannuel est une sorte de réserve latente.

Re : Les SIG ont été légalement obligés de créer ce fonds pour inscrire dans les comptes le trop-perçu ou ce qui n'a pas été assez facturé. Il s'agit d'une forme de provision.

Fin de l'audition et ouverture de la discussion sur le PL

Le Président se déclare absolument insatisfait par les informations fournies par les SIG et signale que les SIG n'ont pas mentionné les questions des risques ou des provisions. En ce sens, il affirme que le problème est double : les délais sont trop courts et les députés ne reçoivent pas les éléments nécessaires pour se faire une opinion. Il annonce qu'il écrira aux SIG pour faire part de son mécontentement estimant que le comportement des SIG relève au mieux de l'innocence et au pire d'un manque de respect. Il annonce ne pas disposer des informations nécessaires pour évaluer le budget.

Un commissaire (Ve) indique que les SIG se complaisent dans l'optimisme depuis plusieurs années, tant lors de l'examen des comptes que de celui des budgets. Il exprime lui aussi son insatisfaction.

Un commissaire (MCG) demande si les SIG possèdent une matrice des risques. Un autre commissaire du même groupe lui indique être vice-président de la commission d'analyse des risques des SIG et annonce que les SIG analysent les risques, mais toujours dans une perspective positive. Ensuite, évoquant les parts des SIG dans EDH, il déclare que la question est de déterminer s'il appartient aux SIG de faire des opérations purement financières. Il signale que le niveau des informations transmises au conseil d'administration n'est pas supérieur à celui de celles transmises au GC.

A la suite des différentes questions soulevées suite aux différentes réponses, les commissaires proposent d'organiser une séance supplémentaire afin que les SIG présentent leur politique de gestion des risques et des provisions.

La proposition est acceptée par 11 voix (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 2 UDC, 3 MCG) contre 2 (2 PLR) et 2 abstentions (1 EAG, 1 PLR).

Séance du 6 décembre 2012

Audition de MM. Alain Peyrot, président du conseil d'administration, Alain Zbinden, directeur général ad interim, et Jean-François Jordan, responsable de la gestion opérationnelle, controlling et planification, des SIG

Présentation sur l'analyse des risques et la gestion des provisions

Annexe : Présentation du budget 2014 des SIG, complément pour la commission

M. Peyrot indique que, après une introduction consacrée aux résultats, à l'endettement et aux investissements des SIG, l'exposé portera essentiellement sur les risques liés aux nouvelles énergies renouvelables (NER), au domaine thermique et à la fibre optique (FTTH, *fiber to the home*). Il précise que les risques sont analysés dans le Plan d'affaires 2014-2018 des SIG, mais que ces données ont été actualisées pour être présentées à la commission.

M. Peyrot annonce que le résultat annuel des SIG est stable, à environ 100 millions. Il indique que la « bosse » de 2013 s'explique en grande partie par la rétrocession de l'Etat. M. Peyrot annonce que la ligne rouge montre que l'endettement des SIG entre 2011 et 2014 a légèrement augmenté, en raison d'un cash flow de gestion négatif. Il ajoute que la courbe prévue pour les années 2014 à 2018 est proche de zéro, ce qui signifie que les SIG pourront financer leurs investissements avec leurs liquidités. Il indique que la diapositive sur les investissements montre que ces derniers se situent désormais au-dessus de 200 millions par années, ce qui est supérieur au niveau moyen des investissements de la décennie 2000-2010.

Concernant le niveau de la dette, il annonce que la dette 2012 avait diminué pour s'établir à 512 millions, ce qui avait satisfait le conseil d'administration. M. Peyrot annonce que la dette des SIG augmentera fortement en raison des investissements nécessaires à la CAP pour atteindre environ 1 milliard en 2018, niveau auquel elle se stabilisera. Il rappelle que les dépenses liées à la CAP se montent à 455 millions et indique que le ratio capitaux propres/capitaux engagés n'a cessé d'augmenter entre 2000 et 2008. Il ajoute que ce chiffre favorable a convaincu certains que les SIG pouvaient accroître leur niveau d'endettement, ce qui s'est concrétisé. Il déclare qu'il serait erroné de croire que les fonds propres continueront d'augmenter continuellement, comme le montre la baisse de la valeur des actifs d'Alpiq qui a fortement impacté le niveau des fonds propres des SIG.

A la question d'un commissaire qui demande quel est le taux moyen des crédits contractés par les SIG, M. Jordan répond qu'en 2012 le taux était légèrement inférieur à 2 %.

M. Zbinden répond que la question de savoir si les SIG veulent procéder par emprunt bancaire ou obligataire (ou mixte) n'a pas encore été tranchée par le conseil d'administration. Il signale qu'il est possible que les SIG empruntent le total de la somme en une seule fois. Il annonce que les SIG attendent le printemps 2014 et la validation des comptes 2013 par le conseil d'administration et le GC pour définir leur stratégie d'emprunt. M. Peyrot indique que le CE a formellement autorisé les SIG à procéder aux emprunts nécessaires, selon la formule que l'entreprise juge la plus adéquate. M. Zbinden répond que le taux serait similaire à celui de l'Etat (environ 3 %). Il signale que le rating des SIG est légèrement moins bien mais proche de celui de l'Etat.

Au sujet des bénéfices que dégageront les SIG en 2013, et des sommes exigées par l'Etat pour la contrepartie de l'utilisation du domaine public, M. Peyrot répond par la négative. Il annonce qu'un PL sera bientôt déposé par le CE pour redéfinir ces règles, dans le but de stabiliser les recettes pour les propriétaires des SIG. Le montant reversé aux communes devrait ainsi augmenter de 40 à 43 millions. Il ajoute que le projet prévoit qu'il puisse exister un dividende, mais à des conditions précises.

M. Peyrot répond à la question du Président qui demande si l'augmentation de l'endettement des SIG pour ces prochaines années prend en compte des sommes destinées à augmenter le capital de Swissgrid, en indiquant que Swissgrid appartient aux grands producteurs, parmi lesquels Alpiq, et que les SIG ne sont pas concernés par les mouvements évoqués par le Président.

Le Président déclare qu'alors que les SIG n'augmenteront pas leurs tarifs en 2014, les consommateurs verront leur facture croître en raison de l'augmentation des coûts que les SIG ne contrôlent pas, comme les coûts de transport. Il rappelle que cette situation est problématique à long terme et affirme que le consommateur final paiera plus pour le même service. Il signale par ailleurs que les factures SIG ne sont pas transparentes en raison de la multitude des acronymes utilisés. Enfin, il estime que ces éléments auront pour conséquence que les clients risquent fortement de se tourner vers les concurrents de SIG une fois la libéralisation du marché mise en place. A ce sujet, M. Peyrot rappelle que les clients paient leur électricité moins cher qu'auparavant.

M. Jordan ajoute que les coûts de transport se trouvent dans la partie régulée de l'électricité, qui concerne tous les consommateurs d'électricité, sans aucune distinction. Il indique que les SIG incluent les coûts de transport situés sur le réseau en amont de Genève dans sa structure de coût, coûts qui sont répercutés sur les clients directement ou indirectement, immédiatement ou plus tard. Et M. Peyrot de signaler que les SIG disposent d'un fond de péréquation qui permet de lisser les conséquences générées par des changements de ce type.

Avant de passer la parole à M. Zbinden, M. Peyrot annonce que la matrice des risques présentée à la commission a déjà été détaillée en mars dernier à la Commission des finances. Il ajoute que cette matrice est approuvée par le conseil d'administration, qui y consacre une attention soutenue. M. Peyrot indique que le document présente les risques par unité d'affaires et contient tout type de risques, et non pas uniquement les risques financiers. Il signale que le document décrit les risques bruts. Il ajoute que les SIG établiront, sur demande du Conseil d'Etat, la liste des risques nets dès l'année prochaine, pour s'aligner sur les pratiques de l'Etat.

M. Zbinden indique en préambule que le système de gestion des risques existe depuis trois ou quatre ans et qu'il vise à répertorier tous les éléments qui pourraient perturber le fonctionnement de l'entreprise sous un angle technique, financier, opérationnel, stratégique, etc. Il annonce que les risques sont d'abord classés par unité d'affaires, puis par famille. Il déclare que les 25 à 30 risques les plus importants permettent de construire une vision générale du niveau de risque de l'entreprise. C'est cette image globale qui est transmise pour évaluation au conseil d'administration et à l'Etat. M. Zbinden annonce que les risques sont définis en collaboration entre les directions et les personnes du terrain. Il précise que le document présenté à la commission est celui qui a été transmis au comité d'audit des risques en mai 2013. M. Zbinden annonce que plus le nombre de risques situés en haut à droite des graphiques est élevé, plus l'entreprise est sensible aux risques. Au contraire, les risques situés proche de l'origine des graphiques sont les plus bénins. M. Zbinden indique que les unités d'affaires actualisent le niveau de risque de façon trimestrielle. Il signale que l'Etat ne demande à connaître que les trois ou quatre risques les plus importants de chaque secteur. Il annonce que les SIG en présenteront cinq l'année prochaine.

A la demande d'un commissaire (UDC) sur l'évolution du niveau de risque global auquel est exposée l'entreprise, M. Zbinden répond que les variations sont faibles d'une année à l'autre, mais précise qu'il peut exister des variations saisonnières. Il ajoute qu'une variation importante peut apparaître pour un risque donné et annonce que les risques liés aux activités

historiques des SIG sont faibles. M. Peyrot, rappelant que les risques NER avaient été très bien définis ces dernières années, affirme que l'évaluation ne suffit pas et doit être complétée par une expertise humaine afin de se traduire dans la politique de l'entreprise. Il annonce que les SIG doivent encore progresser dans l'analyse des risques.

A la suite de quoi, M. Zbinden présente la diapositive consacrée aux risques NER, en précisant qu'il s'agit de la version à jour en novembre 2013. Il annonce que, sur recommandation de l'audit interne, les SIG distinguent désormais les risques NER de ceux de la production d'électricité en général. Il rappelle que le risque zéro n'existe pas, ou alors implique des coûts si élevés qu'ils deviennent insupportables. M. Zbinden annonce que cinq risques se situent dans la zone dite des risques forts et font l'objet d'une attention soutenue des SIG. Il signale que les risques sociaux ou liés à l'environnement ne sont pas pris en compte en tant que tels, mais peuvent être traduits en risques financiers au besoin. Il décrit les risques 1 et 2 : le protocole d'accords passé avec Ennova en octobre 2013 et la valeur des parcs remis aux SIG en guise de paiement de la part des actions SIG au-dessus de 15 millions. Il ajoute que le troisième risque est que les activités éoliennes des SIG se révèlent non rentables. M. Zbinden annonce que les SIG sont en train de procéder à un audit du potentiel de rentabilité de tous leurs projets éoliens suisses. Il signale que les NER ne se limitent pas à l'éolien, mais englobe également le photovoltaïque et la biomasse. Il indique que, concernant l'éolien, les SIG sont allés chercher à l'externe des compétences ingénieurs que l'entreprise ne possédait pas à l'interne, ce qui constitue un risque. Il signale que les filières ingénieurs dans les NER sont récentes, ce qui peut compliquer le recrutement du personnel disposant des compétences nécessaires. Il annonce que les risques de la zone jaune ne sont pas à ignorer, mais sont assez faibles pour que l'entreprise n'engage pas des coûts pour les contrôler. M. Zbinden annonce que les SIG et l'auditeur externe se pencheront au printemps prochain sur le besoin de constituer une provision dans les comptes 2013 pour les NER. Il ajoute qu'attendre l'année prochaine permettra de savoir si le protocole d'accords passé avec Ennova se réalisera et d'avoir un retour sur l'audit concernant la rentabilité prévue de tous les projets éoliens des SIG afin de déterminer s'il est nécessaire de modifier la valeur des actifs et de constituer une provision.

A la question du Président qui demande s'il est exact qu'il n'existe pas de provision dans les comptes des SIG, M. Peyrot confirme que les risques ne sont pas traduits en provision, mais qu'ils font partie intégrante de la présentation des comptes. Il ajoute qu'une provision n'est constituée que pour les charges futures certaines qui ne peuvent être prises en compte par un

seul exercice. Sur l'insistance du Président qui redemande si les SIG possèdent des provisions, M. Peyrot répond par l'affirmative, mais précise que les provisions sont abordées lors de l'examen des comptes. Il illustre ses propos par deux exemples de provision.

Le Président annonce avoir déjà insisté sur l'opportunité pour les SIG de créer une provision au sujet des actifs liés à EOS, ce qui n'a pas été fait. M. Peyrot confirme que cela n'a pas été fait, mais précise que les SIG ont procédé à des dépréciations d'actifs à hauteur de deux fois 100 millions.

Le Président rétorque que les SIG n'avaient pas le choix de procéder à ces dépréciations. Il signale qu'une entreprise peut créer une provision si elle juge la probabilité de réalisation d'un risque trop élevé. Il annonce que les SIG n'ont pas de politique active de gestion des provisions. M. Peyrot répond que les SIG appliquent les règles IFRS, qui sont assez strictes, extrêmement complexes et périodiquement modifiées. Il confirme qu'une entreprise est libre de mener une politique plus ou moins volontariste en la matière. Il annonce que les événements récents vont inciter les SIG et leurs auditeurs à être plus attentif à ce sujet.

Le Président, rappelant que les délais des accords avec Ennova seront échus au 31 décembre, demande ce qui se passera le 1^{er} janvier. M. Peyrot répond que, si le montant est payé, les SIG passeront une perte de 23 millions dans leurs comptes 2013 ; si le montant n'est pas payé, les SIG procéderont à une appréciation de la valeur à donner aux 46 millions en jeu.

Un commissaire (PLR) demande à quels risques correspondent les provisions des SIG. M. Zbinden rappelle que les SIG sont soumis aux règles IFRS et ne peuvent créer des provisions comme il lui sied. Il signale que les provisions sont toujours âprement discutées avec le réviseur externe. Il déclare que les SIG n'ont pas de provision pour les risques NER et précise toutefois que le rapport d'audit sur les comptes 2012 signale que le chapitre concernant l'éolien ne demande ni de corriger les valeurs des actifs de l'éolien ni de constituer de provision, même si l'environnement est considéré comme fragile et incertain, ce qui implique que l'appréciation peut évoluer rapidement. M. Peyrot reconnaît que les SIG ont peut-être réagi trop tard.

A la question du commissaire qui demande quel sera le montant de la provision qui sera constituée, M. Peyrot répond qu'une réponse sera donnée à cette question lors de l'élaboration des comptes 2013 au printemps prochain. Il indique que la totalité des engagements des SIG dans l'éolien se monte à 72 millions. Il déclare que le montant de la provision se situera nécessairement entre 0 et 72 millions et ajoute que le photovoltaïque ne devrait pas faire l'objet d'une provision.

Un commissaire (MCG) s'étonne qu'il n'existe pas de provision pour les NER et estime que cela s'oppose aux règles de bonne gouvernance. Il demande à ce que les risques pour les NER soient provisionnés dans les comptes 2013. M. Jordan précise qu'il n'existait pas de provision au 31 décembre 2012 et ajoute que l'évaluation des risques suivante est prévue pour le 31 décembre 2013, date à laquelle il est probable qu'il existe une provision.

Le commissaire rétorque que la situation n'est pas soudainement devenue extrêmement risquée. Mais M. Peyrot signale que le risque avait été signalé, sans qu'il soit procéder à une baisse de valeur d'actifs.

Le Président s'étonne de constater que les SIG cartographient les risques, mais que cette cartographie ne donne lieu qu'à d'éventuelles dépréciations d'actifs et pas à des provisions, qui permettent de lisser les écarts provoqués par la concrétisation des risques. Il rappelle avoir déjà évoqué ce problème avec les SIG il y a deux ans.

Un commissaire se demande pourquoi les SIG n'ont pas transmis spontanément à la commission les documents d'analyse des risques.

Le Président signale que M. Hiler s'est saisi de la problématique des risques suite aux problèmes constatés avec l'amiante dans les écoles, sujet qui a mis plusieurs années avant de se traduire par des évaluations précises des risques. Il rappelle que cette politique s'est concrétisée par la présentation de matrices de risques à la Commission des finances lors de l'étude des comptes 2012. En ce sens, il affirme que la question des risques est nouvelle à l'Etat. Il annonce que les SIG ne manqueront désormais pas de présenter chaque année à la commission une matrice de risques.

M. Zbinden confirme que l'approche par les risques est intéressante pour l'examen des budgets, car elle permet de disposer d'une vision allant au-delà de l'exercice concerné. Et M. Peyrot de rappeler que l'année précédente, les SIG avaient annoncé à la Commission de l'énergie que le document le plus important est le Plan d'affaires plutôt que le budget. Il signale que la loi dispose que le GC valide uniquement le budget et les comptes des SIG, ce qui pourrait changer à l'avenir avec les modifications introduites par le prochain PL sur les Services industriels. M. Peyrot reconnaît par ailleurs que les SIG ont minimisé l'éolien, même s'il rappelle que le domaine était alors beaucoup moins présent dans les débats, peut-être en raison d'une focalisation excessive sur d'autres domaines.

Répondant à un commissaire (PLR) qui demande si les activités de mécénat des SIG résultent d'une obligation légale ou d'une volonté de l'entreprise, M. Peyrot indique qu'il s'agit d'une volonté de l'entreprise. Il

rappelle que le fonds mécénat est géré de façon totalement indépendante de l'entreprise.

Le commissaire demande si cette politique est remise en question par les SIG, et M. Peyrot de préciser que le conseil d'administration a cette année accepté d'augmenter l'enveloppe du mécénat de 400 000 F à 500 000 F.

Le commissaire réproouve la pratique qui consiste à ce que de l'argent semi-public soit investi dans des activités de mécénat. Il demande par ailleurs s'il existe une règle interdisant aux SIG de sponsoriser une entreprise dans laquelle une des membres du conseil d'administration a des responsabilités. Il rappelle les propos de ce type a évoqué lors de la séance précédente.

M. Peyrot répond que la situation évoquée dans les débats de commission est la seule de ce genre à ce jour et ajoute qu'il n'existe actuellement aucune règle interdisant cette pratique, même s'il reconnaît que les SIG devraient étudier ce problème. Il annonce rejoindre le commissaire sur le fait qu'il est certainement nécessaire de mettre en place une instance supérieure qui gère les politiques de mécénat des établissements de droit public en cas de multiplication de ces pratiques.

Le commissaire invite les SIG à repenser leurs pratiques de mécénat et déclare qu'il n'appartient pas à celui-ci de procéder à ce genre de soutien. Il précise qu'il distingue clairement les activités de sponsoring et de mécénat et rappelle que, contrairement au mécénat, le sponsoring repose sur l'idée d'un retour sur investissement.

M. Peyrot signale que le fonds mécénat établit chaque année un rapport détaillé sur les activités soutenues et que ces documents ont convaincu les membres du conseil d'administration du bien-fondé de ses activités, ce que le commissaire ne remet pas en doute.

Un autre commissaire (PLR) abonde dans ce sens au sujet du mécénat, qu'il considère comme une ponction indue de l'argent des contribuables. Il rappelle avoir demandé aux SIG il y a quelques années de calculer la baisse de tarifs de l'électricité qui pourrait être dégagée de la suppression du fonds mécénat, et signale que les SIG soutiennent des activités que l'entreprise juge intéressante, mais que ce n'est pas nécessairement l'opinion de la population. Il rappelle avoir demandé quelle était l'efficacité des campagnes de publicité destinées à convaincre la clientèle de passer un contrat avec des tarifs d'électricité plus élevés.

M. Peyrot annonce qu'il est certainement faux d'affirmer que les opérations de sponsoring et de mécénat ont un impact sur les tarifs, car elles sont financées par les bénéfices des SIG. Il s'engage néanmoins à répondre à la question en indiquant par ailleurs qu'il est difficile de calculer l'efficacité

des campagnes d'incitation à souscrire à des tarifs élevé. Il annonce qu'il est possible de mettre en regard le nombre de personnes qui passent ce genre de contrat et les montants investis dans ces publicités. Le chiffre sera transmis à la commission.

Un commissaire (S) se rappelle que la mise en place de plusieurs tarifs dépendant de la nature des sources de production a été discutée au conseil d'administration avant son introduction. Il annonce qu'il s'agit d'une question politique et qu'il serait possible de considérer que les surcoûts liés à l'engagement dans des types d'énergie plus chers pourraient être mutualisés entre tous les consommateurs auxquels l'on soumettrait qu'un seul tarif.

Un commissaire (MCG) rappelle que l'Etat est à la fois propriétaire des SIG, à hauteur de 55 %, et son autorité de tutelle. Il ajoute que le Conseil d'Etat (CE) définit une politique énergétique et estime que les SIG sont un instrument du CE pour cette politique énergétique. Il rappelle que les bases de la politique des SIG dans les NER ont été jetées à l'époque où M. Cramer était conseiller d'Etat, et ce à n'importe quel prix. Il annonce qu'à cette époque, trois ou quatre acteurs avaient déjà noyauté le marché de l'énergie éolienne en ayant acquis des droits de superficie et en ayant négocié avec des communes. Il estime que de nombreuses erreurs ont été faites dans le domaine, mais rappelle que la politique des SIG a été dictée par le CE, alors que l'entreprise n'avait pas de compétences à l'interne pour développer des activités éoliennes. Il annonce que les SIG doivent à la fois mettre en place une bonne gouvernance et dégager des profits, ce qui passe notamment par le développement de la vente d'énergie, tout en incitant les consommateurs à procéder à des économies d'énergie, ce qui est parfois schizophrénique. Il exprime par ailleurs son scepticisme quant à l'importance des fonds engagés par les SIG pour des activités de sponsoring et de mécénat. Il signale que les montants engagés pour le sponsoring sont bien supérieurs à ceux destinés au mécénat.

Un commissaire (EAG) s'inscrit en faux contre le fait que l'orientation anti-nucléaire et pro-énergies renouvelables procéderait d'une décision du CE ou d'un conseiller d'Etat en particulier. Il rappelle que ces objectifs figurent dans la constitution du canton, tant dans sa version actuelle que précédente. Il confirme que les SIG doivent effectivement concilier des buts parfois contradictoires : faire baisser la consommation d'énergie sur le canton, développer les énergies renouvelables et se battre contre la concurrence qui n'a pas ce genre de contraintes. Il rappelle que la population du canton s'est prononcée pour le monopole des SIG pour la vente de l'électricité au particulier et ajoute que la population s'est par ailleurs opposée à la mainmise du CE sur les conseils d'administration des établissements de droit public en

excluant les partis politiques de ces conseils d'administration. Il se prononce personnellement pour le développement des énergies renouvelables et indigènes et la sortie du nucléaire, ce qui constitue un défi et recèle par définition un risque d'erreurs et de pertes. Il rappelle que ce cap est défini et doit être respecté.

Un commissaire (PLR) lit des extraits d'un document distribué lors de la conférence de presse de Librevent. Ce document fait état de pressions auxquelles auraient été soumis les propriétaires terriens et les communes pour accepter la construction d'éoliennes sur leur territoire et de politiques de soutien, que le commissaire a qualifié de politique de tentation. Il demande aux SIG si l'entreprise avait connaissance de ces politiques de tentation, qu'elles soient menées à titre individuel ou collectif. M. Peyrot répond qu'il ne peut répondre des pratiques individuelles et confirme qu'il fut un temps où il existait des pratiques qui peuvent rappeler celles du Far-West. Il s'agissait de l'époque où il était question de défricher le domaine de l'éolien. M. Peyrot annonce que cette époque est révolue et indique que les montants qui ont été versés aux communes sont tout à fait officiels et figurent dans les comptes de ces dernières.

A la question posée par un commissaire (PLR) qui demande si les SIG auraient développé des activités de géothermie si cela n'avait pas fait partie de sa mission, définie par la constitution, M. Peyrot répond par la négative. Il ajoute qu'une convention est actuellement en négociation entre les SIG et l'Etat à ce sujet. M. Peyrot précise qu'il faut distinguer les phases d'exploration et d'exploitation et ajoute que les SIG ne s'engagent pour l'instant que pour la première phase.

Un commissaire (S) appuie les propos tenus par le commissaire (EAG). Il rappelle que la loi sur l'énergie affirme très clairement que les SIG doivent développer des activités dans le cadre des énergies renouvelables.

Sans autre commentaire, le Président ouvre le débat et les prises de position sur le projet de loi.

Le groupe PDC annonce qu'il votera le budget. Il indique que les SIG, après cinq heures d'audition, ont répondu aux principales interrogations de la commission. Il exprime néanmoins ses réserves concernant la possibilité d'atteindre l'objectif de croissance de 2,4 % des ventes énergétiques, qui rentre en contradiction avec les objectifs d'économie d'énergie définis par la loi et semble difficile à attendre au regard de la concurrence qui règne sur ces marchés. Il regrette que la commission se soit concentrée sur les investissements consentis par les SIG, aux dépens d'autres aspects budgétaires, et indique que tout risque doit être supporté, responsabilité

qu'endosse les SIG. Il attire l'attention des commissaires sur l'augmentation des coûts payés par les clients captifs, par exemple avec les augmentations prévues dans le domaine de l'eau. Il s'étonne que les activités de transport et de négoce ne soient pas séparées et précise que cette séparation permettrait d'éviter les écueils rencontrés par la collectivité dans les affaires de la BCGe et des caisses de pension.

Un commissaire (PLR), annonce pour sa part que les auditions l'ont convaincu de ne pas voter le budget. Il rappelle que les SIG n'ont remis des documents à la commission qu'avec parcimonie, que certaines questions n'ont pas reçu de réponse et que la politique d'information présentée à la commission est étonnante. Il estime que les politiques de sponsoring et de mécénat représentent une charge indue supportée par la population et qu'une partie de la publicité des SIG est mensongère. Il précise à son tour que l'on doit distinguer le mécénat et le sponsoring, estime que la politique éolienne des SIG comporte des risques importants et que cette dernière est basée sur des expertises qu'il qualifie de farfelues. Il signale qu'il ne conteste pas le mandat constitutionnel attribué aux SIG.

Un commissaire (MCG) exprime des réserves concernant la politique de gestion des risques des SIG, raison pour laquelle il ne votera pas le budget 2014. Il rappelle que l'entreprise a développé une matrice des risques que très récemment et signale que les risques sont importants dans les domaines de l'éolien et de la fibre optique.

Le commissaire (S) rappelle qu'un rapport de la Cour des comptes est en cours et qu'il s'agit d'attendre les conclusions avant de faire le procès des SIG. Il indique que les actions d'Ennova vendues par les SIG ont déjà en partie trouvé acquéreur, c'est dire le côté soit disant pourri de celles-ci. Il invite les commissaires à se remémorer les difficultés rencontrées par l'énergie hydrauliques à ses débuts et à reconsidérer à cette aune les problèmes rencontrés actuellement par l'éolien. Il affirme que les considérations financières et de rentabilité ne doivent pas être les mêmes en matière d'énergies renouvelables. Il considère qu'il y a lieu de se demander si les projets questionnés sont des projets d'utilité publique en tant que producteurs d'énergie renouvelable et de ce fait n'ont pas à avoir la même rentabilité financière qu'un projet dont l'objectif est essentiellement la rentabilité financière de l'investissement. Faisant référence au domaine de la production et l'assainissement de l'eau, il souligne l'élément de prestation publique indispensable, et que de ce fait le niveau de consommation n'impacte pas le coût de production en cas de baisse de celle-ci. La taille et l'ampleur des équipements étant immuables. Il termine en annonçant que le groupe socialiste votera le budget SIG 2014 avec conviction.

Un commissaire (PLR) exprime son malaise vis-à-vis de la procédure d'adoption du budget des SIG. Mais signale que l'entreprise a répondu aux questions de la commission et que le groupe PLR prendra ses responsabilités en votant le budget.

Le Président signale que la question de l'adoption du budget devrait être réglée par un PL prochainement. Le GC devrait ainsi ne voter que le rapport de gestion, alors que le budget ne serait validé que par le CE et le conseil d'administration.

Le groupe des Verts annonce qu'il votera le budget. Il estime important de réaffirmer la mission de service public des SIG et de maintenir un cap fort en matière d'énergies renouvelables. Il exprime néanmoins des réserves au sujet du sponsoring et du mécénat et regrette finalement que les investissements photovoltaïques soient aussi faibles.

Le groupe UDC annonce qu'il votera le budget des SIG.

COMMENTAIRE DU RAPPORTEUR DE MAJORITÉ

Il est apparu, tout au long de la présentation qui nous a été faite et des réponses apportées aux questions des commissaires, que le marché des énergies, et concrètement celui de l'électricité, est en profonde mutation. On est passé en quelques années d'un monopole avec une production régulée par les collectivités publiques et dont les coûts de production étaient facturés aux usages à un marché libéralisé en Europe et semi-libéralisé en Suisse. Une des conséquences que subissent aujourd'hui les SIG est la volatilité des prix et la perte du contrôle de la production. En ce qui concerne les SIG, ses principales participations dans des actifs de production dans EOS qui lui garantissait un équivalent de kWh, ont été transférés dans Alpica qui lui transfère des équivalents financiers sous forme de dividendes monétaires. Ce qui oblige les SIG avec les sommes reçues à aller s'approvisionner dans un marché volatile pour satisfaire des prestations à la population et à l'économie qui, elles, exigent une stabilité dans la demande et les prix. Dilemme à résoudre dans le cadre des orientations de politique publique que nous sommes chargés de donner aux SIG dans les objectifs des prestations à assurer.

Il en va de même pour les énergies dites renouvelables. Celles-ci sans subvention, exemple par des prix d'achats intervenus, ne peuvent atteindre une rentabilité financière telle qu'exigée dans les projets industriels. En réalité, ces projets doivent obéir plus à un objectif d'utilité publique qu'à celui d'un investissement financier. Car le but premier est la production de kWh d'énergie renouvelable et non polluante, susceptible de remplacer, à terme, les énergies d'origine thermique. Et c'est bien l'objectif qui a été assigné aux SIG dans le cadre de la constitution et de la loi sur l'énergie approuvée par le peuple. C'est tout le dilemme que l'on doit résoudre avec l'approche des projets des éoliennes !

Pour le reste, Mesdames et Messieurs les député-e-s, les SIG, eu égard à la mission qu'ils remplissent et à la qualité des prestations fournies par un personnel de qualité acquis à son entreprise publique, méritent que ce conseil leur renouvelle sa confiance et sa considération en votant ce budget.

VOTES DU PL 11300

Titre et préambule : pas d'opposition **accepté**.

Les Art. 1 et 2 sont **adoptés** sans opposition.

A suite de quoi, le Président met aux voix le projet de loi dans son ensemble.

Mis aux voix, le PL 11300 **est accepté par :**

10 oui (1 AEG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)

2 non (1 PLR, 1 MCG)

2 abstentions (2 MCG)

CONCLUSION

Au vu de ces explications et informations, la majorité de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève vous recommande d'accepter le projet de loi qui vous est soumis.

Projet de loi (11300)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	1 080,5 millions de francs
b) total des charges :	918,7 millions de francs
c) résultat opérationnel :	161,9 millions de francs
d) résultat net :	71,9 millions de francs
e) cash flow de gestion :	-17,4 millions de francs

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 195,2 millions de francs d'investissements opérationnels nets (230,8 millions de francs d'investissements bruts auxquels 35,6 millions de francs de participations clients sont déduites) et 21,2 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.

ANNEXE 1

SIG en bref

15 novembre 2013

Alain Zbinden

Directeur général ad interim



Généralités



Nos collaborateurs

- 1'700 collaboratrices et collaborateurs / 70 apprentis
- Plus de 120 métiers représentés
- Au service de 250'000 clients

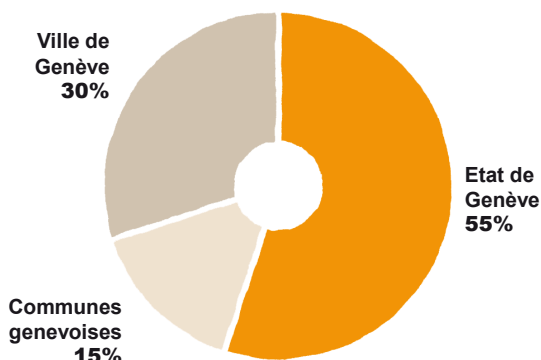


3



Propriétaires

- Entreprise de droit public autonome
- Capital de CHF 100 millions :



4



Direction générale



Alain Zbinden
Directeur général, a.i.
Directeur Stratégie et droit



Vincent Collignon
Directeur Commercial



Pascal Abbet
Directeur Energies



Yves de Siebenthal
Directeur Environnement



Marcel Ruegg
Directeur Finances
Peter Ruesch, a.i



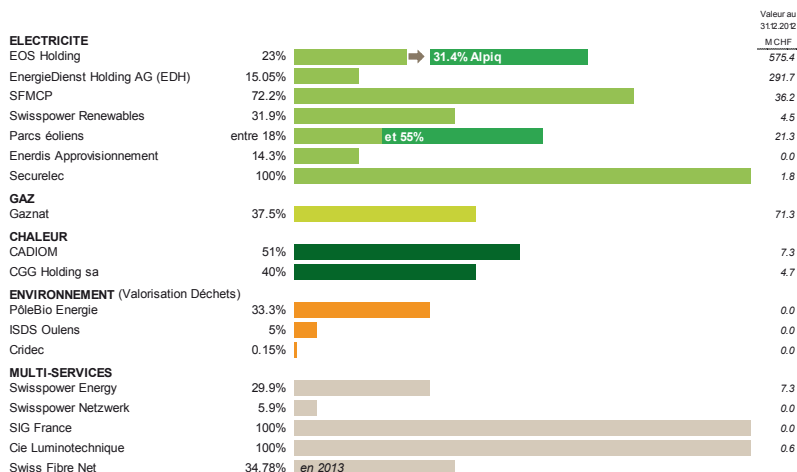
Robert Monin
Directeur Ressources
humaines



Christian Brunier
Directeur Services partagés

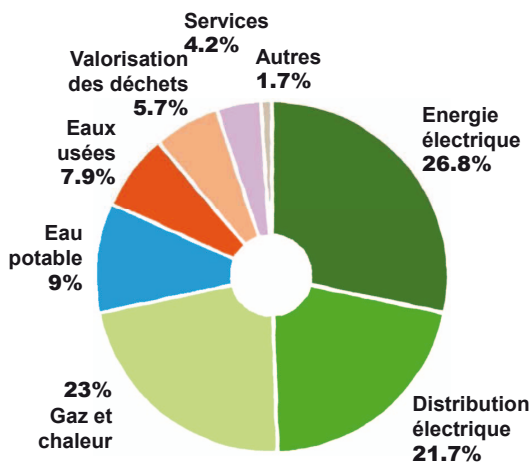
5

Des participations stratégiques fortes





Origine des revenus



7

Vision 2040



RÉDUIRE LA DÉPENDANCE
AUX RESSOURCES

DIMINUER L'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL

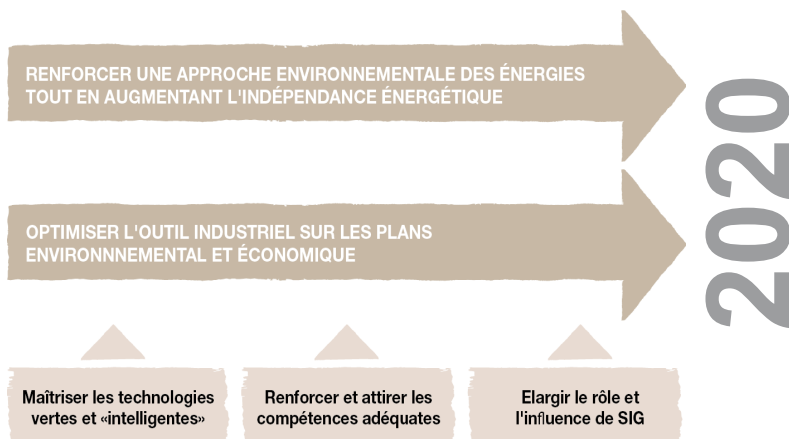
ASSURER UNE CROISSANCE
ÉCONOMIQUE ADAPTÉE

2040

8



Stratégie 2020



9



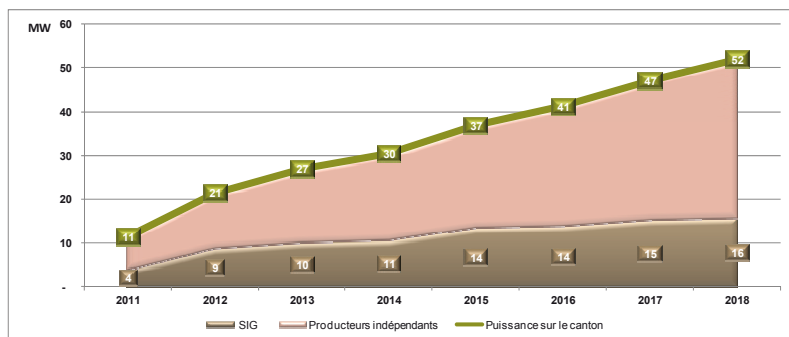
Les grands projets stratégiques

- Réseaux intelligents – Smart Grid
- Thermique & géothermie profonde
- Micropolluants
- Fibre optique – FTTH
- Eolien et nouvelles énergies renouvelables
- Éco21 et écolimat
- Cheneviers IV & Conflan
- CAP





Photovoltaïque sur Genève



11

Sites alpins éoliens

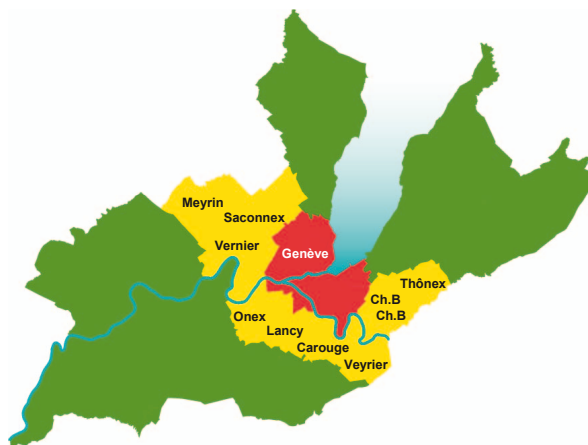


Sites alpins éoliens
Grimsel
Furkapass
Bidmer
Gries
Nufenen
Hochsand
Bochtenhorn
Bourg St-Pierre
Combe de Barasson

12



FTTH zones



Notre patrimoine



Budget 2014

Commission Energies et SIG du
Grand Conseil

15 novembre 2013

Alain Peyrot / Alain Zbinden /
J-F. Jordan



1

Hypothèses et faits marquants

Budget 2014

Introduction



► Evolution de l'environnement politico-législatif

- Mise en consultation de la « Stratégie énergétique 2050 V1 »
- L'ouverture complète du marché envisagée en 2015/16
- Le marché du gaz s'est partiellement ouvert (convention gazière)
- Genève: Conception générale de l'énergie 2013 soumise au parlement par le CE
- Progrès importants dans l'application du principe du « pollueur – payeur » (tarifs d'incinération des déchets, proposition de modification des tarifs des eaux usées)
- Incertitudes concernant l'évolution future de la RPC, notamment du solaire PV

17

Budget 2014

Introduction



► Evolution de l'environnement économique

- Marché suisse continuera en mode «faible croissance » (1-2%)
- Les prix de l'électricité resteront bas, voire très bas
- La concurrence augmente sur la place genevoise
- Projet CAP entre dans sa phase de mise en œuvre
- L'évolution de nos participations principales (Alpiq, EDH) devra être suivie de près
- Le changement majeur pour 2014 concerne les redevances en faveur des collectivités publiques

18

Budget 2014

Principales caractéristiques



- ▶ **Le budget 2014 découle des valeurs fixées dans le PAF 2014-2018 (une grande différence : les redevances publiques)**
- ▶ **Maintien d'un haut niveau d'investissements dans les infrastructures (170 MCHF)**
- ▶ **Poursuite de l'engagement de SIG dans la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et les réseaux/solutions thermiques**
- ▶ **Maîtrise des charges d'exploitation malgré le développement des activités**
- ▶ **Financement de la caisse de pension CAP (350 MCHF)**

19

Budget 2014

Hypothèses essentielles (1/3)



▶ Générales

- Inflation de 0.4%, indexation réelle salaire de 0.8%
- Taux de change CHF/EUR à 1.25
- Taux d'intérêt de 2.2%
- Augmentation de la redevance ordinaire pour l'utilisation du domaine public (9 MCHF), suppression de la redevance extraordinaire (34 MCHF)
- Réduction de la participation EOSH à 20.7%, diminution des dividendes

▶ Electricité

- Tarifs Réseau et Energie stables, mais hausse de la taxe NER de 0.45 à 0.6 cts/kWh
- Rémunération (WACC accordé au GRD) passe de 3.83% à 4.7% (+10 MCHF)
- Augmentation des coûts de Swissgrid (THT)
- Pertes de clients estimées à 11% des clients éligibles à fin 2014
- Baisse des coûts d'approvisionnement moyens de 3.2%

20

Budget 2014

Hypothèses essentielles (2/3)



► Gaz

- Baisse du volume du marché Thermique de 1% en 2014 (efficacité énergétique)
- Hausse de la part de marché du gaz à 50% avec 55 MW prévus de nouveaux raccordements
- Pas de changement tarifaire budgété pour 2014, hausse de la taxe CO2 de 0.43 à 1.13 cts/kWh
- Pertes de clients estimées à 52 GWh (14% des éligibles phase 1).
- Poursuite du programme gaz vitale dont le démarrage a dépassé nos attentes

► Thermique

- Augmentation des volumes en 2014 (+26% vs 2012)
- Résultat net encore négatif, investissements importants
- Poursuite du projet Génilac

► Environnement

- Hausse de la taxe d'incinération des déchets en 2014
- Hausse du prix de la vente de chaleur à Cadiom selon décision du CE de juillet 2013
- Baisse prévue de la consommation d'eau potable de 1% en 2014

21

Budget 2014

Hypothèses essentielles (3/3)



► Telecom (FTTH)

- Poursuite du déploiement du projet Fibre Optique (FTTH) en zones rouge et jaune
 - Fin 2014, 81% des clients sont « connectables » y.c. part Swisscom (160'000 clients)
 - Fin 2014, 26% du total des clients cibles, soit 10'400, sont connectés avec partenaire SIG
- 2014 première année pleine où Sunrise commercialisera ses services sur le réseau FTTH de SIG
- Suite (zone verte / FTTS) en phase de planification

► Services énergétiques

- Le Budget 2014 ne tient pas compte de la révision de la stratégie en cours
- Commercialisation active de solutions énergétiques pluriannuelles avec engagement de performance sur et partiellement hors canton

► Éco21

- Poursuite du programme avec le lancement de plusieurs nouveaux plans
- Financement partiel (60%) d'éco21 électrique par l'approvisionnement de base

22



2

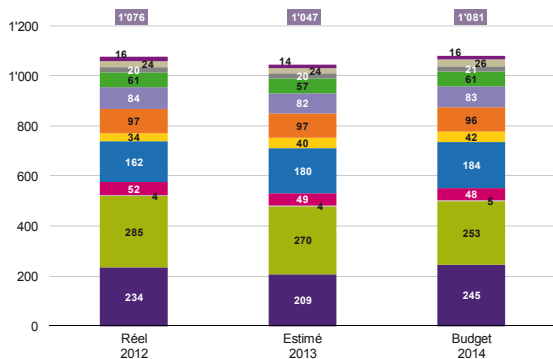
Résultats

Budget 2014 Chiffres clés (MCHF)

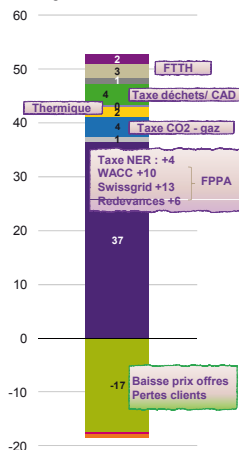


(MCHF)	Réel 2012	Estimé 2013	Budget 2014
Produits	1'076	1'047	1'081
Achats d'énergies	416	436	428
Charges d'exploitation	369	372	375
Autres charges	2	-10	-11
Amortissements	119	125	127
Charges et produits financiers	-36	-102	-6
Redevances aux collectivités	134	21	96
<i>dont redevance extraordinaire</i>	57	-57	0
Résultat net	72	205	72
Investissements bruts	238	227	231
Participations clients	-25	-41	-36
Investissements financiers	18	9	21
Cash flow de gestion	-41	134	-17
<i>Endettement net</i>	<i>571</i>	<i>421</i>	<i>810</i>
<i>Effectifs (EPT moyen)</i>	<i>1'615.1</i>	<i>1'617.1</i>	<i>1'626.0</i>

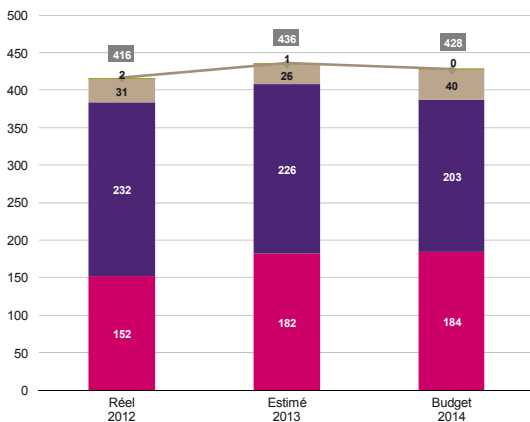
Budget 2014 Produits (MCHF)



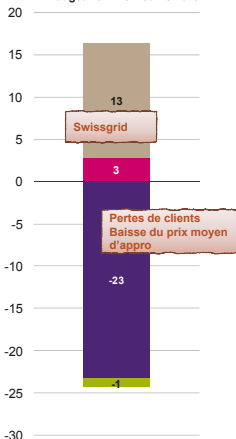
Budget 2014 vs Estimé 2013



Budget 2014 Achats (MCHF)

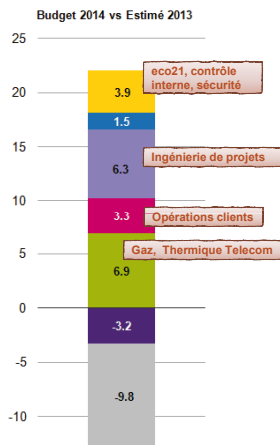
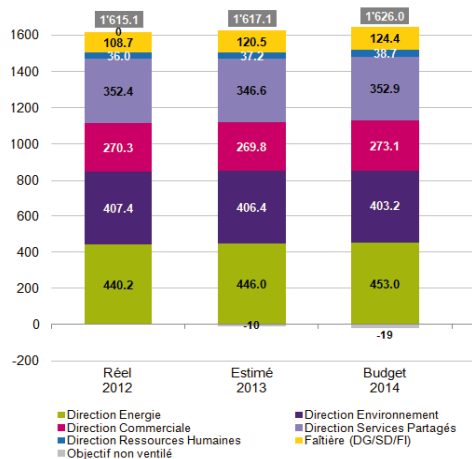


Budget 2014 vs Estimé 2013

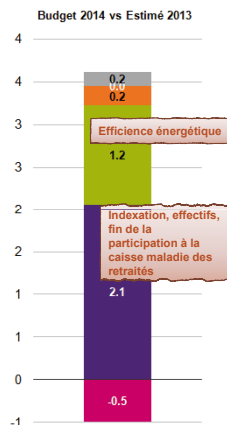
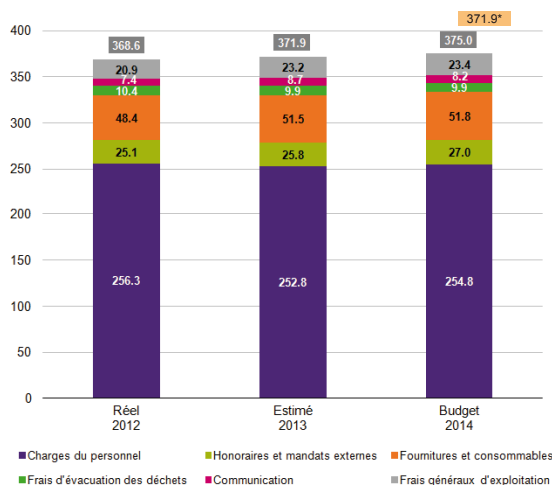


■ Achats de gaz ■ Achats Energie ■ Achats THT et perte réseau ■ Achats d'autres énergies

Budget 2014 Effectifs (EPT)



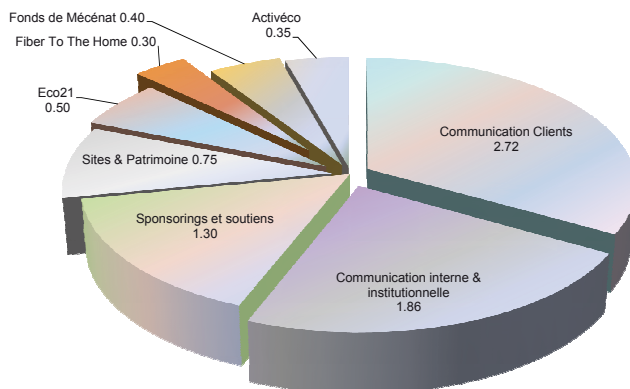
Budget 2014 Charges d'exploitation (MCHF)



* Hors inflation et indexation de la masse salariale

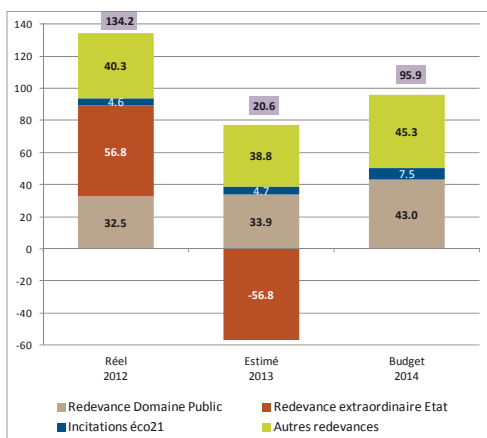
Budget 2014

Budget de Communication (MCHF)



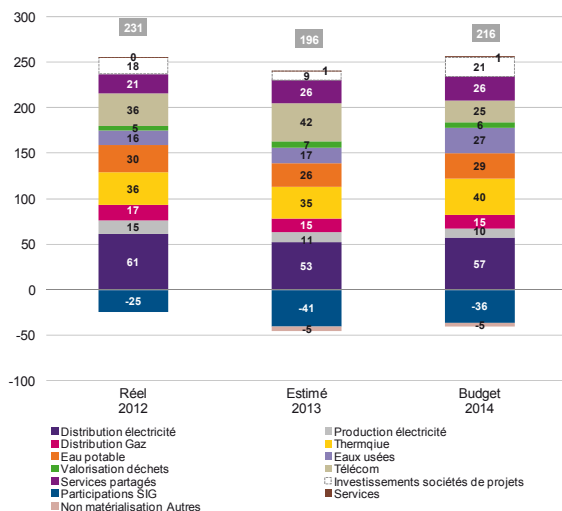
Budget 2014

Redevances (MCHF)



Budget 2014

Investissements par activité (MCHF)



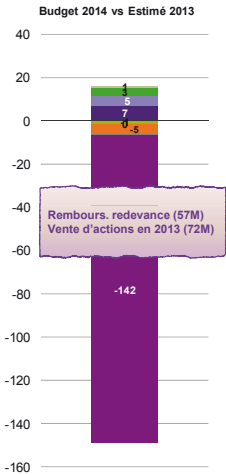
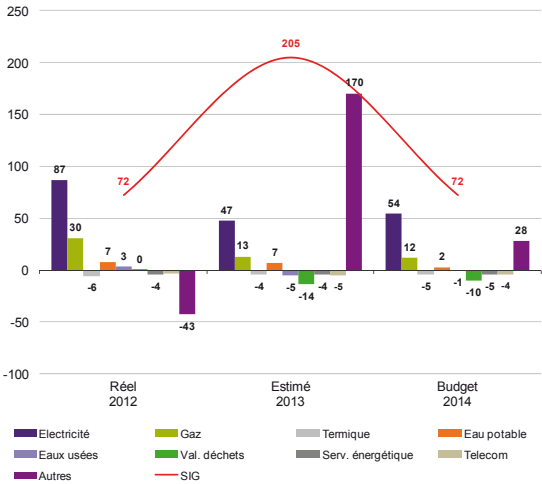
Budget 2014

Investissements projets majeurs (MCHF)



Distribution électricité	57	Thermique	40
Extension et renouvellement réseaux MT-BT	29	Réseau CAD BT - Les Vergers	10
Poste MT/BT (yc ORNI)	6	Vieusseux-Tourelles-Lehmann	6
Remplacement liaison 130 kV	7	Raccordement AIG	3
Renovation du poste 130 kV Stand	4	Gradelle	5
Renovation du poste 130 kV Verbois	4	Versoir La Scie & Fayard	4
		Carré Vert (CAD écojonction)	10
Production électricité	10	Géothermie	2
Programme solaire - NER	7		
Centrales hydrauliques	3		
Gaz	15	Services partagés	26
Elimination des aciers anciens	6	Système d'information	13
Réseaux de distribution gaz	9	Equipement et bâtiments	9
		Logistique (véhicules, déchetterie)	4
Telecom	25	Participations clients	-36
FTTH	22	Telecom (FTTH, participation Swisscom zone jaune)	-14
		Distribution électricité	-13
Eau potable	29	Investissements financiers SIG	21
Extension et renouvellement du réseau	16	Swisspower Renewables	10
Conduites en fonte grise et en fibre de verre	6	Programme éolien	3
		Mini-hydraulique	2
Eaux usées	27	Pôle Bio	5
STEP Nant d'Aisy - Raccordement STEP Aîre	7	Génilac	4
STEP de Chancy - poursuite construction	13	Services énergétiques	3
STEP d'Aîre	5	eco21	3
Valorisation des déchets	6		

Budget 2014 Résultats nets (MCHF)



Merci de votre attention !



Budget 2014

Compléments

22 novembre 2013



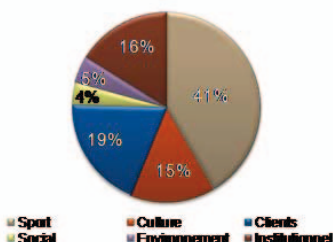
Budget 2014

Détail des sponsorings et soutiens (hors Fonds mécénat)



Top 10 (CHF)

Genève Servette Hockey Club	321'000
OSR	175'000
Course de l'Escalade	90'000
Illuminations de Noël	80'000
Prix solaire suisse	50'000
Fêtes de Genève	32'000
Fondation pour Genève	30'000
Marathon de Genève	30'000
Genilem	25'000
Fête de l'Espoir	25'000



Sport	540'000
Clients	250'000
Institutionnel	210'000
Culture	190'000
Social	50'000
Environnement	60'000
Total B2014	1'300'000

Budget 2014

Eolien - hypothèses



Vento (0.6 MCHF)

-  Bavois (0.3 MCHF) : création de la SP, servitude des propriétaires et convention commune
-  Kienberg (0.1 MCHF) : dépôt demande permis de construire
-  Homberg (0.2 MCHF) : création de la SP, servitude des propriétaires et convention commune

Verrivent (0.5 MCHF) : dépôt demande permis de construire

SwissWinds (1.5 MCHF)

-  Gries : coût de construction de 1.5 MCHF : $9.2 \text{ [MW]} \cdot 2.2 \text{ [MCHF/MW]} \cdot 25\% [\% \text{ SIG}] \cdot 30\% [\text{fonds propre}]$

• Question de Monsieur Genecand :

Question : Au budget 2014, les produits de l'électricité vont baisser de 18.3 mio. Ceux des eaux usées vont augmenter de 13.3 et ceux de déchets de 4 mio. Ce qui compense la baisse. Peut-on dire que la baisse est sur des clients (qui font marcher la concurrence) et les hausses sur des usagers (qui n'ont pas d'alternative) ?

Réponse : L'augmentation des tarifs des Eaux Usées n'est pas prévue en 2014 et n'est pas comprise dans le Budget 2014 des SIG. Elle s'appliquera en 2015 si le projet de loi est adopté par le Grand Conseil. En ce qui concerne les déchets, en effet la taxe d'incinération augmente de 5% à partir du 1er janvier 2014 (selon arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2013). Pour l'électricité, la baisse des produits est principalement expliquée par trois raisons 1) la pertes de clients éligibles ou déjà sous contrats offres de marché qui passent à la concurrence (estimation), impact de -9 millions de francs 2) la pression d'entreprises concurrentes vendant de l'électricité sur le prix de nos offres marché, impact de 8 millions de francs et l'impact favorable sur les clients captifs du "bonus aux économies d'électricité" (BEE) versé par SIG -3 millions de francs environ. Il faut par ailleurs rappeler qu'avec l'interdiction du subventionnement croisé, une activité SIG bénéficiaire ne peut subventionner une autre de ses activités qui serait déficitaire.

• Questions de Monsieur Sormanni :

Question : Pourquoi les SIG ont prévu au budget 2014 une indexation des salaires, car l'indice des prix est négatif en 2013 ?

Réponse : L'hypothèse budgétaire concernant l'inflation est basée sur la prévision du groupe de perspectives économiques de l'OCSTAT du printemps 2013 qui montrait une prévision 2014 de +0.4%. Le taux actuel à fin décembre 2013 et non budgétaire sera pris en compte dans les négociations salariales

Question : L'augmentation des tarifs du traitement des eaux usées est reportée en 2015, qu'est-il de l'augmentation des tarifs de l'incinération des déchets ? Le cas échéant quel est le nouveau prix et depuis quand ?

Réponse : l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs d'incinération est prévu pour le 1er janvier 2014 conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2013 modifiant le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets. Les nouveaux tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2014 figurent dans ce règlement.

A) Usine des Cheneviers

Déchets urbains communaux				
1 Déchets urbains issus de collectes communales : « déchets dont la plus grande dimension est inférieure à 60 cm, leur permettant d'être déversés directement dans les fosses de stockage »	278	0	266	0
2 Déchets urbains encombrants, issus de collectes communales : « déchets dont l'une des dimensions est supérieure à 60 cm, ou l'une des particularités nécessite un broyage préalable avant leur déversement dans les fosses de stockage »	330	0	316	0
3 Déchets de voirie, soit les balayures, les déchets de marchés et du nettoyage des rues, les bennes des centres funéraires : « déchets dont la plus grande dimension est inférieure à 60 cm, leur permettant d'être déversés directement dans les fosses de stockage »	278	0	266	0
4 Déchets de voirie encombrants, soit les balayures, les déchets de marchés et du nettoyage des rues, les bennes des centres funéraires : « déchets dont l'une des dimensions est supérieure à 60 cm, ou l'une des particularités nécessite un broyage préalable avant leur déversement dans les fosses de stockage »	330	0	316	0
Déchets agricoles				
5 Déchets non compostables des entreprises agricoles : « déchets dont la plus grande dimension est inférieure à 60 cm, leur permettant d'être déversés directement dans les fosses de stockage »	278	0	266	0
6 Déchets non compostables encombrants des entreprises agricoles : « déchets dont l'une des dimensions est supérieure à 60 cm, ou l'une des particularités nécessite un broyage préalable avant leur déversement dans les fosses de stockage »	430	0	411	0
Déchets urbains industriels				
10 Déchets industriels ordinaires : « déchets dont la plus grande dimension est inférieure à 60 cm, leur permettant d'être déversés directement dans les fosses de stockage »	278	0	266	0
10A Déchets composés de restes d'aliments provenant des services de restauration à bord au sens de l'ordonnance fédérale concernant l'élimination des sous-produits animaux, du 25 mai 2011, dts déchets OESPA, soit de restes d'aliments provenant de moyens de transports opérant au niveau international (restes d'aliments étrangers) : « déchets dont la plus grande dimension est inférieure à 60 cm, leur permettant d'être déversés directement dans les fosses de stockage »	338	0	323	0
11 Déchets industriels encombrants : « déchets dont l'une des dimensions est supérieure à 60 cm, ou l'une des particularités nécessite un broyage préalable avant leur déversement dans les fosses de stockage »	430	0	411	0
12 Déchets industriels confidentiels, c'est-à-dire les déchets devant être soit broyés dans l'installation prévue à cet effet avant d'être incinérés, soit introduits directement dans les fours : « déchets qui, du fait de leur caractère spécial, ne peuvent pas être déchargés dans les fosses de stockage ou dans les barges »	441	0	421	0

Autres déchets industriels					
13	Garnitures de voitures, soit notamment les sièges, les tapis et les garnitures intérieures	455	0	434	0
15	Pneumatiques sans jante provenant de machines de chantier, camions, tracteurs, chargeurs, etc., nécessitant une réduction préalable de volume	430	0	411	0
16	Rebuts de fabrication et produits non utilisés tels que les denrées alimentaires préemballées; les produits cosmétiques aqueux (émulsions, crèmes, etc.) et les solutions huileuses à l'exception des cosmétiques contenant des solutions alcoolées; les produits à éliminer sous contrôle de police, des douanes ou des assurances à l'exception des déchets nécessitant des traitements particuliers, conditionnés selon les prescriptions de l'usine des Cheneviers et dont la qualité est jugée suffisante pour être déversés directement dans les fosses de stockage	278	0	266	0
17	Rebuts de fabrication et produits non utilisés tels que les denrées alimentaires préemballées; les produits cosmétiques aqueux (émulsions, crèmes, etc.) et les solutions huileuses à l'exception des cosmétiques contenant des solutions alcoolées; les produits à éliminer sous contrôle de police, des douanes ou des assurances à l'exception des déchets nécessitant des traitements particuliers, livrés dans des conditionnements nécessitant des opérations préalables de stockage, de tri et de reconditionnement et dont la qualité est jugée suffisante par l'usine des Cheneviers pour être déversés dans les fosses de stockage	430	0	411	0
18	Rebuts de fabrication et produits non utilisés tels que les denrées alimentaires préemballées; les produits cosmétiques aqueux (émulsions, crèmes, etc.) et les solutions huileuses à l'exception des cosmétiques contenant des solutions alcoolées; les produits à éliminer sous contrôle de police, des douanes ou des assurances à l'exception des déchets nécessitant des traitements particuliers, livrés dans des conditionnements nécessitant des opérations préalables de stockage, de tri et de reconditionnement et dont la qualité est jugée suffisante par l'usine des Cheneviers pour être déversés dans les fosses de stockage	278	0	266	0
19	Déchets issus du refus de traitement final des installations cantonales de traitement des déchets organiques (à l'exception des déchets issus des traitements grossiers à l'entrée d'installations)	200	0	191	0
Boues d'épuration					
20	Boues déshydratées des stations d'épuration	278	0	266	0
Déchets issus de centres de tri de déchets mélangés au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département ou au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le canton de Vaud et soumis à la zone d'apport de l'usine des Cheneviers					
30	Déchets de bois usagé mélangés issus du traitement mécanique des déchets (par exemple tri, broyage, compactage, granulation), dont la qualité est jugée suffisante par l'usine des Cheneviers, à l'exception des déchets de bois à problème	128	0	123	0
40	Déchets industriels banals (DIB), soit les déchets combustibles et non recyclables tels que les déchets de matière plastique, de bois et de cartons et papiers souillés mélangés : « déchets dont la plus grande dimension est inférieure à 60 cm, leur permettant d'être déversés directement dans les fosses de stockage » et dont la qualité est jugée suffisante par l'usine des Cheneviers »	200	0	191	0
41	Déchets industriels banals encombrants (DIB), soit les déchets combustibles et non recyclables tels que les déchets de matière plastique, de bois et de cartons et papiers souillés mélangés : « déchets dont l'une des dimensions est supérieure à 60 cm ou l'une des particularités nécessite un broyage préalable avant leur déversement dans les fosses de stockage » et dont la qualité est jugée suffisante par l'usine des Cheneviers »	362	0	346	0
Déchets de chantier					
42	Déchets de chantier, soit les déchets combustibles et non recyclables, tels que les déchets de matière plastique, de bois et de cartons et papiers souillés mélangés : « déchets dont la plus grande dimension est inférieure à 60 cm, leur permettant d'être déversés directement dans les fosses de stockage »	278	0	266	0
43	Déchets de chantier encombrants, soit les déchets combustibles et non recyclables, tels que les déchets de matière plastique, de bois et de cartons et papiers souillés mélangés : « déchets dont l'une des dimensions est supérieure à 60 cm ou l'une des particularités nécessite un broyage préalable avant leur déversement dans les fosses de stockage »	430	0	411	0
Plantes-hôtes d'organismes particulièrement nuisibles, dits de quarantaine, ou terres ou substrats contenant de tels plantes ou organismes					
50	Déchets issus de travaux sur des platanes (taille, élagage, abattage, desouchage)	310	0	296	0
nc	Taxe additive pour livraison non conforme	200	0	200	0

B) Site de Châtillon

Déchets urbains industriels					
81	Mâchefers pour stabilisation de la décharge	98	0	98	0
83	Refus de mâchefers	98	0	98	0
Déchets organiques					
100	Déchets ménagers organiques	174	0	174	0
101	Lavures de restaurants méthanisables	174	0	174	0
102	Herbes	174	100	174	100
104	Branchages	110	100	110	100
105	Déchets divers compostables	174	0	174	0
106	Déchets agricoles compostables	174	100	174	100
107	Déchets de faucardage	174	100	174	100
108	Troncs et souches d'arbres	218	200	218	200
109	Feuilles mortes	174	100	174	100
200	Taxe de prise en charge des déchets organiques des professionnels, par transport	21,50	150	21,50	150
nc	Taxe additive pour livraison non conforme	200	0	200	0

Question : En ce qui concerne la fibre optique, j'aimerais plus de détail sur les investissements pour le réseau de fibre optique, une copie du contrat de partenariat avec SWISSCOM. A ce jour quel est l'état de l'installation de la fibre optique en ville, dans les communes suburbaines et en campagne. A ce jour combien ont été investi par les SIG, et quel sont les plans annuels d'investissement ?

Réponse : A fin 2012, 70.2 millions de francs (MCHF) ont été investis dans le projet de fibre optique (FTTH). La projection 2013 se monte à 30.1 MCHF auxquels il faut déduire 8.3 MCHF de participation Swisscom. Au total, à fin 2013, les investissements nets (participations de Swisscom déduites) devraient donc s'élever à 92.1 MCHF. A fin 2013, 111'000 unités seront effectivement raccordées à la fibre en zone rouge (sur un total prévu de 120'000) et 21'000 unités seront raccordées en zone jaune (sur un total de 80'000). Aux raccordements dans ces deux zones il faut ajouter les deux projets pilotes en zone verte : Meinier (900 unités) et Aire la Ville (450 unités). Les investissements dans les années futures seront échelonnés en fonction de l'avancement des travaux, l'objectif étant de terminer le déploiement en 2016.

Quant à la remise du contrat conclu avec Swisscom, SIG reconnaît que le Grand Conseil doit disposer des éléments pertinents et nécessaires à l'exercice de la compétence budgétaire qui est la sienne. Toutefois, la pondération entre ce droit légitime à l'information appartenant au Grand Conseil en matière budgétaire d'une part, et le respect des engagements contractuels pris à l'égard de Swisscom par les Services industriels au titre du secret des affaires et de la confidentialité d'autre part, justifie que le mode de communication des informations, comme cela a été fait pour la Commission finances du Grand Conseil de cet automne, ne consiste pas en la remise d'une copie pure et simple des contrats, mais prenne la forme d'une information écrite donnée par les Services industriels par laquelle ceux-ci, communiquent les données essentielles de ce contrat dans la perspective de l'approbation du budget. Ce document vous parviendra le 3 décembre 2013.